|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf |  | **CBD** |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] |  | Distr.GÉNÉRALECBD/SBSTTA/24/99 avril 2021FRANÇAISORIGINAL : ANGLAIS |

organe SUBSIDIAire chargÉ de fournir des avis SCIENTIFIques, TECHNIques et TECHNOLOGIquEs

Vingt-quatrième réunion

En ligne, 3 mai – 13 juin 2021

Point 9 de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-2)\*

# BIODIVERSITÉ et santé

*Note de la Secrétaire exécutive*

1. **CONTEXTE**
2. Au paragraphe 2 de la décision [14/4](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-14/cop-14-dec-04-fr.pdf), la Conférence des Parties accueille les Orientations sur l’intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les approches Une seule santé, entre autres approches globales,[[2]](#footnote-3) et reconnaît l’importance des approches fondées sur les écosystèmes pour procurer de multiples avantages pour la santé et le bien-être humains.
3. Au paragraphe 13 de cette même décision, la Conférence des Parties prie la Secrétaire exécutive, dans la limite des ressources financières disponibles, et invite l’Organisation mondiale de la Santé, et d’autres membres du Groupe de liaison interorganisations sur la biodiversité et la santé, ainsi qu’avec d’autres partenaires, à collaborer afin de :
	1. Élaborer des indicateurs scientifiques intégrés, des valeurs mesurées et des outils de suivi des progrès sur la biodiversité et la santé ;
	2. Mettre au point des approches de messagerie ciblées sur l’intégration de la diversité biologique dans le secteur de la santé, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de communication et des approches de messagerie prévues dans la décision [XII/2](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-12/cop-12-dec-02-fr.pdf);
	3. Élaborer un projet de plan d’action mondial sur l’intégration des liens existant entre la diversité biologique et la santé dans les politiques, les stratégies, les programmes et les comptes nationaux, afin de mieux aider les Parties à intégrer ces liens sur la biodiversité et la santé, en se fondant sur la décision [XIII/6](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-06-fr.pdf) et les orientations sur l’intégration des considérations relatives à la diversité biologique aux approches appliquant le principe Une seule santé, entre autres approches globales.
4. Au paragraphe 14 de la décision, la Conférence des Parties prie la Secrétaire exécutive, dans la limite des ressources disponibles, et invite l’Organisation mondiale de la santé et les autres membres du Groupe de liaison interorganisations sur la biodiversité et la santé, et les autres partenaires, selon qu’il convient, à collaborer afin de :
	1. Favoriser et faciliter le dialogue sur des approches biodiversité et santé avec les parties prenantes et organisations nationales, régionales et infrarégionales concernées, selon qu’il convient, afin d’aider les Parties à élaborer des stratégies pour intégrer les liens entre la diversité biologique et la santé d’une manière efficace, par le biais d’approches globales ;
	2. Organiser conjointement d’autres ateliers régionaux et infrarégionaux de renforcement des capacités sur des questions liées à la santé et la biodiversité dans toutes les régions ;
	3. Compiler les informations sur les recherches, expériences et bonnes pratiques pertinentes relatives au microbiome et à la santé humaine, et sur la conception, la gestion et l’application des systèmes de production fondés sur la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique et les connaissances traditionnelles, ainsi que les avantages correspondants pour la nutrition et des régimes alimentaires sains, en particulier mais sans s’y restreindre, pour les secteurs vulnérables et marginalisés ;
	4. Étudier un mécanisme qui faciliterait l’accès à des publications scientifiques et d’autres rapports concernant la diversité biologique et la santé, leur mise à jour, synthèse et diffusion sur une base régulière, en vue de soutenir l’élaboration d’orientations en matière de bonnes pratiques.
5. En réponse à ces demandes, le présent document offre un aperçu des activités et des projets entrepris dans le but d’intégrer les questions en lien avec la diversité biologique aux approches Une seule santé, entre autres approches globales. La partie II porte sur les activités mises en œuvre en vertu des décisions indiquées ci-dessus. La partie III met en contexte la pertinence des approches Une seule santé, entre autres approches globales, et la reconnaissance des liens d’interdépendance entre la biodiversité et la santé, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et de la nécessité de réduire le risque de futures pandémies zoonotiques. La partie IV propose un projet de recommandation pour examen par l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Le projet de plan d’action mondial pour l’intégration des liens entre la biodiversité et la santé aux politiques, stratégies, programmes et comptes nationaux est présenté en annexe, ci-dessous.
6. **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE AFIN D’INTÉGRER LES LIENS ENTRE LA BIODIVERSITÉ ET LA SANTÉ**
7. Cette partie présente un court rapport sur les activités entreprises en application des paragraphes 13 et 14 de la décision 14/4.
8. Les indicateurs fondés sur des facteurs scientifiques, des valeurs mesurées et des outils de mesure du progrès sont essentiels afin de mesurer les progrès accomplis dans l’intégration des liens entre la biodiversité et la santé aux objectifs et mesures politiques. Le projet actuel du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et son projet de cadre de suivi correspondant comprennent plusieurs indicateurs liés à la santé. Le projet de plan d’action mondial pour la biodiversité et la santé (paragraphe 12 ci-dessous et annexe) possède ses propres étapes de suivi de la mise en œuvre. De plus, il fournit des données et des liens à certains indicateurs du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020. Les indicateurs du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 aideront à suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet de plan d’action mondial.
9. Des messages ciblés et des documents de questions et réponses ont été créés afin de maintenir le rythme et sensibiliser aux liens entre la biodiversité et la santé. Une analyse des principaux messages et approches des dernières décennies (CBD/SBSTTA/24/INF/26) propose une évolution progressive et la reconnaissance de ces liens, notamment par l’émergence du concept Une seule santé en tant qu’approche intégrée, transdisciplinaire et intersectorielle qui reconnaît le lien intrinsèque entre la santé humaine, la santé animale et la santé et la résilience de la nature. L’OMS et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) ont contribué à façonner les messages sur les liens d’interdépendance entre la biodiversité et la santé, et les approches Une seule santé, grâce à leur programme de travail conjoint et au Groupe de liaison interorganisations, en collaboration avec d’autres acteurs. Le projet de plan d’action mondial pour la biodiversité et la santé (paragraphe 12 ci-dessous et annexe) suggère de poursuivre les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, afin de renforcer l’harmonisation des messages sur les liens entre la biodiversité et la santé et catalyser la transition à Une seule santé, et ainsi sensibiliser davantage le public.
10. Le Secrétariat a encouragé et facilité plusieurs dialogues sur les approches sur la biodiversité et la santé, notamment dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (CBD/SBSTTA-SBI-SS/2/INF/1), afin d’aider les Parties à élaborer des stratégies pour l’intégration efficace des liens d’interdépendance entre la biodiversité et la santé grâce à des approches globales. Le Secrétariat a organisé une deuxième réunion virtuelle du Groupe de liaison interorganisations sur la biodiversité et la santé en mai 2020, conjointement avec l’OMS. Le Groupe a notamment demandé une collaboration accrue de la part du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) et de l’alliance tripartite existante entre l’OMS, l’Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) dans le cadre de l’approche Une seule santé.
11. Le Secrétariat a contribué aux événements et ateliers en ligne sur les liens d’interdépendance entre la biodiversité et la santé, notamment en ce qui concerne la nécessité de l’approche Une seule santé, comme indiqué dans la partie III.
12. Le Secrétariat a aussi contribué aux stratégies à l’échelle des Nations Unies en réponse à la COVID-19 et aux échanges en cours afin de renforcer le rôle du PNUE, en collaboration avec la FAO, l’OIE et l’OMS, dans le cadre de leur soutien collaboratif à Une seule santé, soulignant l’importance d’une approche globale intégrant la biodiversité.
13. Plusieurs lettres d’opinion et articles ont été publiées dans divers médias afin de souligner l’importance des liens entre la biodiversité et la santé auprès du grand public et de continuer à développer de l’intérêt pour ces questions. Le Secrétariat continuera à diffuser de l’information ainsi que des rapports et publications importants, notamment sur le site Web de la Convention, en appui au projet de plan d’action mondial pour la biodiversité et la santé.
14. Un projet de plan d’action mondial pour la biodiversité et la santé, joint en annexe à cette note, a été créé conformément à la décision 14/4, afin d’aider les Parties à intégrer les liens entre la biodiversité et la santé aux politiques, stratégies, programmes et comptes nationaux, développant ainsi l’orientation sur l’intégration des questions liées à la biodiversité aux approches Une seule santé. Le projet de Plan d’action mondial devrait contribuer à la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, ses buts et ses objectifs, afin de réaliser la vision de vivre en harmonie avec la nature d’ici à 2050. Le projet de plan d’action mondial pour la biodiversité et la santé de 2021-2030 offre une vision stratégique comprenant des objectifs précis, des champs d’action et des activités pour influencer les liens d’interdépendance entre la biodiversité et la santé. La mise en œuvre du projet de plan d’action mondial devrait aider à catalyser l’opérationnalisation de la « transition à Une santé, un monde qui tient compte de la diversité biologique », une des huit transitions nommées dans la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*.
15. Le projet de plan d’action mondial pour la biodiversité et la santé a été émis pour examen par les pairs et a été révisé à partir des commentaires reçus. Vingt-neuf exposés ont été reçus dans le cadre de l’examen par les pairs, dont 15 provenant de Parties et 14 d’observateurs.
16. En ce qui concerne l’intégration des liens entre la biodiversité et la santé soulevés par la Conférence des Parties aux paragraphes 6, 9 a) et b), et 12 de la décision 14/4, le Secrétariat a élaboré une approche à long terme à l’intégration de la biodiversité dans les secteurs et à l’échelle des secteurs, afin d’améliorer la mise en œuvre (CBD/SBI/3/13), et un plan d’action subséquent (CBD/SBI/3/13/Add.1), en collaboration avec un groupe consultatif informel.[[3]](#footnote-4) Ces documents se penchent sur la contribution de la biodiversité à la santé humaine et abordent l’intégration des buts et objectifs du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 aux politiques et à l’échelle des politiques des secteurs influençant indirectement la conservation de la biodiversité, dont le secteur de la santé. L’approche à long terme proposée offrira un vaste cadre de promotion des meilleures pratiques de consommation et de production durables et de soutien à l’intégration intersectorielle de la biodiversité, des niveaux mondial à régional et de national à local.
17. **UNE SEULE SANTÉ ET LES LIENS D’INTERDÉPENDANCE ENTRE LA BIODIVERSITÉ ET LA SANTÉ DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19**
18. La biodiversité et la santé ont un lien d’interdépendance étroit sur plusieurs échelles, depuis l’échelle planétaire jusqu’à celle du microbiote humain. Le lien entre la biodiversité et les maladies infectieuses est complexe, mais la perte et la dégradation de la biodiversité minent la grande toile de la vie et augmentent le risque de débordement des maladies depuis les animaux sauvages jusqu’aux humains. La pandémie de la COVID-19 a mis en évidence le besoin de rétablir le lien entre les humains et la nature et de reconstruire en mieux, afin de réduire le risque de futures pandémies zoonotiques.
19. À la lumière de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19, des sessions virtuelles spéciales de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de l’Organe subsidiaire chargé de l’application ont été organisées en décembre 2020, afin de discuter davantage des liens d’interdépendance entre la biodiversité et la santé, Une seule santé et la réponse à la pandémie de la COVID-19. Le Secrétariat a produit un document de discussion (CBD/SBSTTA-SBI-SS/2/2) dans le cadre de la préparation de la session spéciale, qui fournit davantage de perspective sur l’approche Une seule santé et la réponse à la pandémie, ainsi qu’une note informative (CBD/SBSTTA-SBI-SS/2/INF/1) sur la biodiversité et les pandémies. Les documents préparatoires font aussi référence aux principaux rapports et activités élaborés par les partenaires et les organisations, dont l’OMS, le PNUE et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), en mettant l’accent sur les liens d’interdépendance complexes entre les pandémies et la biodiversité, notamment dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.
20. Les participants à la session spéciale ont abordé l’importance d’une approche Une seule santé mieux intégrée, intersectorielle et comprenant la biodiversité qui porterait sur les moteurs courants de l’appauvrissement de la diversité biologique, les changements climatiques et le risque accru de pandémie, tout en appuyant une finalité d’une meilleure santé et un meilleur bien-être. Il existe une occasion unique dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 d’intégrer davantage l’éventail complet des liens entre la biodiversité et la santé.
21. Le Secrétariat a contribué à d’importants documents de référence qui examinent plus en profondeur le lien entre la biodiversité et les maladies zoonotiques, dont
	1. Les questions et réponses conjointes de l’OMS et de la CDB sur la préservation, la diversité biologique et les maladies infectieuses;
	2. Le rapport du PNUE et de l’International Livestock Research Institute, Prévenir de prochaines pandémies : les zoonoses et moyens de briser la chaîne de transmission;
	3. L’énoncé mixte du Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la vie sauvage sur le Défi de la COVID-19 : maladies zoonotiques et animaux sauvages;
	4. Le rapport sur l’atelier sur la biodiversité et les pandémies convoqué par l’IPBES.

La cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* comprend une partie sur la « Transition à l’action Un monde, une santé qui tient compte de la diversité biologique », une des huit transitions qui pourraient s’avérer nécessaires afin d’atteindre les objectifs de vivre en harmonie avec la nature d’ici à 2050. Les autres activités entreprises par le Secrétariat en raison de la pandémie de la COVID-19 sont résumées dans le document CBD/SBSTTA-SBI-SS/2/2.[[4]](#footnote-5)

1. La récente mise en place du Conseil d’experts de haut niveau Une seule santé par l’OMS, l’OIE, la FAO et le PNUE est pertinente à cet égard. En dernier lieu, les « Principes de Berlin sur Une seule santé » ont été publiés en tant que « mise à jour » des Principes de Manhattan à l’occasion de la conférence Une seule santé de 2019.[[5]](#footnote-6)
2. **RECOMMANDATION SUGGÉRÉE**
3. L’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait recommander que la Conférence des Parties, à sa quinzième réunion, adopte une décision qui ressemble à ce qui suit :

*La Conférence des Parties,*

*Reconnaissant* quele secteur de la santé dépend de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques que sous-tend la biodiversité, et que l’appauvrissement de la diversité biologique peut avoir des conséquences négatives sur la santé, d’une part, et que le secteur de la santé a des conséquences négatives sur la biodiversité qui peuvent menacer l’offre de fonctions et de services écosystémiques essentiels à l’humanité, d’autre part,

*Rappelant* les décision XX/21, XIII/6 et 14/4 sur la biodiversité et la santé, et la décision XIII/3 sur l’intégration de la biodiversité aux secteurs et à l’échelle des secteurs, et reconnaissant l’orientation sur l’intégration des questions liées à la biodiversité aux approches Une seule santé, entre autres approches globales,

*Reconnaissant* que la pandémie de la COVID-19 a souligné davantage l’importance de la relation entre les humains et la nature et mis en évidence l’urgence de régler la crise de la biodiversité parallèlement à la crise climatique, le besoin de changements transformationnels dans le cadre du programme « reconstruire en mieux » et la reconnaissance d’une approche Une seule santé qui appuierait la prévention et la réduction des risques de futures pandémies zoonotiques,

*Soulignant* que l’intégration de la biodiversité au secteur de la santé et l’influence des avantages connexes de la biodiversité et de la santé sont essentielles afin de freiner l’appauvrissement de la diversité biologique et pour la réalisation du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, ainsi que des buts et objectifs des accords multilatéraux sur l’environnement et des processus internes, y compris le Programme de développement durable à l’horizon 2030,[[6]](#footnote-7)

*Reconnaissant* la collaboration de longue date entre le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et l’Organisation mondiale de la santé, qui contribue à une reconnaissance accrue des liens entre la biodiversité et la santé et à élever l’importance des approches Une seule santé,

*Prenant note* du rapport de l’atelier sur la biodiversité et les pandémies organisée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques,[[7]](#footnote-8)

1. *Se réjouit* de la collaboration accrue concernant l’approche Une seule santé entre l’Organisation mondiale de la santé, l’Organisation mondiale de la santé animale, l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture et le Programme des Nations Unies pour l’environnement, y compris la création récente du Conseil d’experts de haut niveau Une seule santé ;
2. *Invite* les Parties, les autres gouvernements et les parties prenantes compétentes à examiner des occasions d’appliquer une approche « reconstruire un mieux » à la COVID-19, comprenant des mesures d’encouragement à court terme et des approches à plus long terme pour contribuer à la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité et ainsi contribuer à réduire les risques de futures pandémies, y compris par le biais d’une approche Une seule santé qui tient compte de la diversité biologique, en utilisant, selon qu’il convient, les informations contenues dans la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et la note préparée par la Secrétaire exécutive pour les sessions spéciales virtuelles de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de l’Organe subsidiaire chargé de l'application sur la biodiversité, Une seule santé et la réponse à la COVID-19 et les pandémies, présentées en décembre 2020[[8]](#footnote-9) ;
3. *Appuie* le plan d’action mondial pour la biodiversité et la santé, joint en annexe à la présente décision, et *encourage* les Parties à mettre ce plan en œuvre, notamment en intégrant les liens entre la biodiversité et la santé aux politiques, plans et stratégies actuels et futurs, selon qu’il convient, et en resserrant la collaboration entre les ministères et les agences responsables des secteurs nommés dans le Plan d’action mondial pour la biodiversité et la santé, dans le but d’améliorer la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et du Programme de développement durable à l’horizon 2030 ;6
4. *Invite également* l’Organisation mondiale de la santé, les groupes d’experts compétents et les projets multilatéraux à :

a) Appuyer la mise en œuvre du projet de Plan d’action mondial pour la biodiversité et la santé en collaboration avec d’autres partenaires compétents ;

b) Appuyer davantage l’élaboration et la mise en œuvre de mesures, d’orientations et d’outils pour la promotion et l’appui à l’intégration des liens entre la biodiversité et la santé ;

c) Soutenir l’établissement de rapports sur les indicateurs relatifs à la santé pour le suivi de la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et du plan d’action mondial pour la biodiversité et la santé ;

1. *Prie* la Secrétaire exécutive, dans les limites des ressources disponibles, en collaboration avec l’Organisation mondiale de la santé et d’autres partenaires, selon qu’il convient, de :
2. Faciliter, selon qu’il convient, la mise en œuvre du plan d’action mondial pour la biodiversité et la santé ;
3. Continuer à collaborer avec l’Organisation mondiale de la santé, l’Organisation mondiale de la santé animale, l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture et le Programme des Nations Unies pour l’environnement, y compris, selon qu’il convient, le Conseil d’experts de haut niveau Une seule santé, afin de promouvoir une approche Une seule santé qui tient compte de la diversité biologique;
4. Faire rapport sur les progrès à l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, avant la seizième réunion de la Conférence des Parties.

*Annexe*

**PROJET DE PLAN D’ACTION MONDIAL POUR LA BIODIVERSITÉ
ET LA SANTÉ**

*Intégrer les liens entre la biodiversité et la santé
afin vivre en santé en harmonie avec la nature*

**Table des matières**

**I. APERÇU**8

**II. CONTEXTE**8

**III. INTRODUCTION AU PLAN D’ACTION MONDIAL POUR LA BIODIVERSITÉ
ET LA SANTÉ** 8

**IV. oBJECTIFS STRATÉGIQUES ET FONDEMENTS DU PLAN D’ACTION**11

**V. PRINCIPES DU PLAN D’ACTION**13

**VI. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PLAN D’ACTION**14

Élément 1: Intégration intersectorielle des liens entre la biodiversité et la santé aux politiques
en matière de santé, de biodiversité et d’environnement15

Élément 2 : Intégration propre au secteur des liens entre la biodiversité et la santé17

Élément 3 : Éducation et sensibilisation aux liens entre la biodiversité et la santé21

Élément 4 : Surveillance et suivi pour contrer les menaces pour la santé23

Élément 5 : Recherche sur les liens entre la biodiversité et la santé25

Élément 6 : Renforcement des capacités et financement27

**VII. SUIVI DES PROGRÈS DU PLAN D’ACTION**28

**GLOSSAIRE**30

**Appendices**

Appendice I : Liens d’interdépendance entre la biodiversité et la santé.32

Appendice II : Extraits du paragraphe 27 du document CBD/SBSTTA-SBI-SS/2/2 :
solutions pour intégrer les facteurs liés à la diversité biologique aux mesures de
stimulation et de rétablissement après la COVID-1934

Appendice III : Principaux messages sur l’intégration des liens entre la biodiversité et la santé36

**I. APERÇU**

1. Le plan d’action pour la biodiversité et la santé élaboré conformément aux décisions XII/21, XIII/6 et 14/4 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a pour but de stimuler les liens d’interdépendance entre la biodiversité et la santé et d’accélérer les efforts en vue de la transition à l’approche Une seule santé qui tient compte de la diversité biologique. Reconnaissant la complexité et les nombreux liens d’interdépendance entre la biodiversité et la santé, le Plan d’action définit les champs d’intervention et les activités regroupés sous six éléments conformes aux objectifs stratégiques et complémentaires reconnus : l’intégration intersectorielle, l’intégration propre aux secteurs, l’éducation et la sensibilisation, la surveillance et le suivi, la recherche, le renforcement des capacités et le financement. Les Parties et les autres gouvernements de tous les niveaux, les organisations et les projets pertinents, les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes, les jeunes et les personnes âgées, les organisations d’affaires et civiles, ainsi que d’autres parties prenantes, sont encouragés à mettre en œuvre ce plan d’action et à en suivre l’application par rapport aux étapes proposées enchâssées dans le plan d’action et les indicateurs émanant du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020. La mise en œuvre de ce plan d’action devrait contribuer à soutenir la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et la réalisation de la Vision 2050 pour la diversité biologique de vivre en harmonie avec la nature, relevant ainsi les défis pour la santé des humains, des animaux, des plantes, des autres organismes et à notre vision commune de manière globale.

**II. CONTEXTE**

2. Dans sa décision 14/4, la Conférence des Parties prie la Secrétaire exécutive, dans la limite des ressources financières disponibles, et invite l’Organisation mondiale de la Santé, et d’autres membres du Groupe de liaison interorganisations sur la biodiversité et la santé, ainsi que d’autres partenaires, à collaborer à l’élaboration d’un projet de plan d’action mondial sur l’intégration des liens entre la diversité biologique et la santé aux politiques, stratégies, programmes et comptes nationaux. Le Plan d’action a été créé en réponse à cette demande et conformément à d’autres décisions de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, notamment les décisions XII/21, XIII/6 et 14/4.

3. Dans sa décision XX/21, la Conférence des Parties reconnaît la valeur de l’approche Une seule santé pour aborder la question intersectorielle de la biodiversité et la santé humaine en tant qu’approche intégrée conforme à l’approche par écosystème (décision V/6) qui tient compte des liens complexes entre les humains, les microorganismes, les animaux, les plantes, l’agriculture, les animaux sauvages et l’environnement. Dans sa décision XIII/6, la Conférence des Parties accueille l’étude sur l’état des connaissances des liens entre la biodiversité et la santé humaine intitulée *Connecting Global Priorities : Biodiversity and Human Health, a State of Knowledge Review*[[9]](#footnote-10) et demande des orientations en appui à l’examen de la biodiversité et la gestion par écosystèmes en application de l’approche « Une seule santé ».[[10]](#footnote-11) Une *Orientation sur l’intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les approches « Une seule santé »* a été adoptée par la suite dans la décision 14/4.

**III. INTRODUCTION AU PLAN D’ACTION MONDIAL POUR LA BIODIVERSITÉ ET LA SANTÉ**

4. La santé, en tant qu’élément fondamental du développement durable et du droit humain, est au cœur du Programme de développement durable à l’horizon 2030, dans lequel le troisième Objectif de développement durable demande à toutes les parties prenantes de « donner les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges ». Il reconnaît de plus en plus les conséquences des changements dans l’environnement et climatiques, ainsi que de l’appauvrissement de la diversité biologique, dont les changements et la dégradation des écosystèmes, sur la santé, en plus des déterminants de la santé et du bien-être humains. Les droits de la personne et une planète en santé sont interdépendants. Un environnement sécuritaire, propre, sain et durable est essentiel à de nombreux droits de la personne, dont le droit à la vie, à la santé, à l’alimentation, à l’eau et à l’assainissement. Pour jouir des droits de la personne, nous devons soigner, protéger et vivre de manière durable sur notre planète[[11]](#footnote-12).

5. La diversité biologique est à la base de la contribution de la nature aux peuples essentielle à la santé et au bien-être humain. Conformément à la définition donnée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES),[[12]](#footnote-13) la contribution de la nature aux peuples influence la santé de diverses façons : a) la santé alimentaire, b) l’exposition environnementale, qui comprend les risques pour la santé associés à la dégradation de la qualité de l’environnement, c) l’exposition aux maladies transmissibles, d) la réduction des risques de dangers causés par les catastrophes climatiques, la sécheresse et les incendies, e) la santé psychologique en tant qu’interaction avec la nature est un moyen connu pour améliorer la santé mentale et f) l’utilisation de composés naturels dans les produits médicinaux et les composés biochimiques. Plusieurs contributions de la nature aux peuples, dont celles qui apportent des bienfaits psychologiques et physiques, sont essentielles à la santé et au bien-être des humains. La biodiversité joue aussi un rôle essentiel dans les principaux secteurs de développement qui modulent directement ou indirectement les résultats sur la santé, tels que la pharmacie, la biochimie, la biotechnologie, l’agriculture et le tourisme.

6. La biodiversité connaît un déclin sans précédent dans l’histoire humaine, ce qui menace la contribution de nature aux peuples pour une bonne qualité de vie.[[13]](#footnote-14) Les coûts de l’inaction pour contrer l’appauvrissement de la diversité biologique sont élevés et n’iront qu’en augmentant.[[14]](#footnote-15) Les conséquences de la dégradation environnementale et de l’appauvrissement de la diversité biologique sont ressenties plus directement chez les populations vulnérables, mais elles touchent toutes les populations du monde entier et sont encore plus apparentes dans le contexte la pandémie de la COVID-19.

7. Les maladies infectieuses émergentes (p. ex., maladie à virus Ebola, VIH/SIDA, variole du singe, SRAS, SRMO, COVID-19) mettent en évidence les liens complexes entre la biodiversité, les changements environnementaux mondiaux et la santé humaine,[[15]](#footnote-16) et le besoin critique d’approches intégrées et transdisciplinaires telles qu’Une seule santé, entre autres approches globales, pour lutter contre les liens intrinsèques entre la santé de tous les humains, animaux, plantes et autres organismes, et notre environnement commun. Presque toutes les pandémies et la majorité des maladies infectieuses émergentes sont causées par des pathogènes issus d’animaux sauvages, et le risque de pandémie augmente rapidement à cause des changements anthropiques exponentiellement à la hausse, responsables de l’émergence de cinq nouvelles maladies chez les peuples chaque année, comme le souligne le rapport de l’atelier de l’IPBES sur la biodiversité et les pandémies.[[16]](#footnote-17) La pandémie de la COVID-19 a aussi mis en lumière l’importance de la nature pour les populations, qui recherchent de plus en plus le plein air et la nature pendant la pandémie, afin de protéger leur santé physique et mentale.

8. Une seule santé, entre autres approches globales telles qu’Éco-épidémiologie et Santé planétaire[[17]](#footnote-18), reconnaît que la santé humaine est intimement liée à la santé de la planète, de tous les êtres vivants, des écosystèmes, de notre environnement commun et des moteurs systémiques pertinents. Bien qu’il n’en existe aucune définition universelle, l’Organisation mondiale de la santé (OMS) définit Une seule santé comme étant une « approche qui s’applique à la conception et la mise en œuvre de programmes, de politiques, législations et travaux de recherche pour lesquels plusieurs secteurs communiquent et collaborent en vue d’améliorer les résultats en matière de santé publique », et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUE) la définit comme une approche intersectorielle et systémique à la santé fondée sur le fait que la santé humaine et la santé animale sont interdépendantes et liées à la santé des écosystèmes dans lesquels elles coexistent. Comme la conservation de la biodiversité, la dynamique des écosystèmes et les moteurs socioéconomiques des activités humaines qui ont des conséquences sur la diversité biologique et les écosystèmes ont souvent retenu moins d’attention que les liens d’interdépendance entre les humains et les animaux dans les approches Une seule santé, il devient essentiel d’intégrer davantage l’ensemble des liens entre la biodiversité et la santé et les moteurs systémiques pertinents en utilisant une approche transdisciplinaire.

9. La multiplicité et la complexité des liens entre la biodiversité et la santé humaine ont été de plus en plus reconnues au cours de la dernière décennie, comme en font foi les conclusions de l’étude sur l’état des connaissances sur les liens entre la biodiversité et la santé humaine intitulée *Connecting Global Priorities : Biodiversity and Human Health, a State of Knowledge Review.*[[18]](#footnote-19) Le Plan d’action développe les ressources et les rapports créés par la CDB, l’OMS et le Groupe de liaison interorganisations sur la biodiversité et la santé au cours des dernières années, dont l’Orientation sur l’intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les approches Une seule santé. Le Plan d’action soutient une « transition à Une seule santé qui tient compte de la diversité biologique », nommée dans la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique,*[[19]](#footnote-20) une des huit transitions qui pourraient s’avérer nécessaires afin d’atteindre les objectifs de vivre en harmonie avec la nature d’ici à 2050 et qui tient compte de la Stratégie mondiale de l’OMS sur la santé, l’environnement et les changements climatiques.[[20]](#footnote-21) En ce qui concerne le programme d’intégration des liens entre la biodiversité et la santé, le Plan d’action complète l’approche à long terme sur l’intégration de la biodiversité et son plan d’action connexe pour l’approche d’intégration à long terme de la biodiversité[[21]](#footnote-22) en précisant que l’intégration de la biodiversité dans les secteurs et à l’échelle des secteurs est essentielle à la promotion d’une approche intégrée en matière de santé.

10. Le Plan d’action tient aussi compte de documents préparatoires aux sessions virtuelles de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de l’Organe subsidiaire chargé de l’application qui se sont déroulées en décembre 2020, qui avaient pour but de débattre des liens d’interdépendance entre la biodiversité et la santé, l’approche Une seule santé et la réponse à la COVID-19 et les pandémies[[22]](#footnote-23). Il tient compte également du rapport de l’atelier de l’IPBES sur la biodiversité et les pandémies[[23]](#footnote-24), des conclusions du rapport du PNUE, Prévenir de prochaines pandémies : zoonoses et comment briser la chaîne de transmission,[[24]](#footnote-25) et de la publication sur le défi de la COVID-19 : maladies zoonotiques et animaux sauvages, partenariat de collaboration sur les quatre principes directeurs de la gestion durable de la vie sauvage en vue de réduire les risques associés aux maladies zoonotiques,[[25]](#footnote-26) élaboré par les membres du Partenariat de collaboration sur la gestion de la vie sauvage et l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO). Le Plan d’action soutient également le programme « reconstruire en mieux », qui comprend la reprise économique par la protection de la nature et par conséquent, la protection de la santé, conformément au Manifeste de l’OMS pour un sain rétablissement de la COVID-19,[[26]](#footnote-27) en accordant une attention particulière à la première ordonnance pour Protéger et conserver la source de la santé humaine : la nature.

11. Une attention accrue est accordée aux éléments environnementaux d’Une seule santé dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et du programme « reconstruire en mieux », comme en fait foi l’ajout du PNUE à l’alliance tripartite formée de l’OMS, de l’Organisation mondiale pour la santé animale (OIE) et de la FAO, et la création du Conseil d’experts de haut niveau Une seule santé.[[27]](#footnote-28) Compte tenu du paysage en évolution, et prenant appui sur cette lancée, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique continuera à faciliter la sensibilisation aux liens entre la biodiversité et la santé et à collaborer étroitement avec ses partenaires, dont l’OMS et par le biais de son Groupe de liaison interorganisations sur la biodiversité et la santé, ainsi que le PNUE, en vue de contribuer aux programmes en cours et de promouvoir une approche Une seule santé qui tient compte de la diversité biologique, tout en recherchant des synergies et en évitant le chevauchement des travaux. En reconnaissant la valeur de l’approche Une seule santé dans le contexte du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et par le biais de ce Plan d’action, les Parties à la Convention sur la diversité biologique ont une occasion de renforcer l’importance des éléments portant sur la biodiversité de l’approche Une seule santé et d’accélérer la réalisation d’une transition à Une seule santé qui tient compte de la diversité biologique au cours de la prochaine décennie.

12. Réaliser une transition Une seule santé intégrant la diversité biologique qui demeure économiquement durable pour les populations des pays en développement, qui soutient entièrement la santé humaine, tous les êtres vivants, les écosystèmes et les moteurs systémiques pertinents, et qui lutte contre les moteurs courants de l’appauvrissement de la diversité biologique, la perturbation des habitats, le risque de maladie et les conséquences pour la santé, favorisera un cycle vertueux. La transition à Une seule santé peut jouer un rôle critique et stimulant pour réduire l’appauvrissement et la dégradation de la diversité biologique, rétablir des écosystèmes sains, améliorer la santé, le bien-être et la subsistance de tous les êtres vivants, dont les humains, les animaux et les plantes, et prévenir de futures pandémies.

**IV. OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET FONDEMENTS DU PLAN D’ACTION**

13. Le Plan d’action a comme objectif principal et général d’aider les Parties et les autres gouvernements de tous les niveaux, les organisations et programmes pertinents, les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes, les jeunes et les personnes âgées, les organisations d’affaires et civiles, ainsi que d’autres parties prenantes à : a) intégrer les liens entre la biodiversité et la santé aux politiques, stratégies, programmes et comptes à tous les niveaux et b) accélérer et accroître les efforts de la transition à une approche Une seule santé pour la conservation de la diversité biologique et la promotion de la santé, conformément à l’*Orientation sur l’intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les approches « Une seule santé ».*[[28]](#footnote-29)

14. Le Plan d’action a pour *fondement* de réaliser la santé et le bien-être pour tous, en harmonie avec la nature, et de répondre aux difficultés qui menacent la santé de la planète et des personnes, animaux, plantes et autres organismes, ainsi que notre environnement commun, de manière globale, d’ici à 2030 et dans le cadre du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020.

15. Le Plan d’action se décline autour des objectifs *opérationnels* stratégiques ci-dessous :

a) Intégrer[[29]](#footnote-30) les liens entre la santé, le bien-être et la biodiversité aux plans sectoriels, à l’élaboration et la mise en œuvre de politiques sur la santé, la diversité biologique et l’environnement et aux travaux et pratiques des ministères et agences compétents, en vue de contribuer à la santé humaine et au rétablissement de la biodiversité, et de profiter ses bienfaits connexes ;

b) Intégrer les liens entre la biodiversité et la santé au moyen de plans propres aux secteurs, dont le secteur de la santé humaine, en vue de réduire les moteurs courants de l’appauvrissement de la biodiversité et les conséquences sur la santé, et ainsi promouvoir la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité parallèlement au bien-être humain et des animaux ;

c) Promouvoir l’éducation, accroître la sensibilisation et améliorer la reconnaissance des liens entre la biodiversité et la santé, notamment auprès du grand public et des acteurs non étatiques, et utiliser le rôle des peuples autochtones et des communautés locales en tant que détenteurs des connaissances traditionnelles parallèlement aux connaissances scientifiques, en vue de stimuler les changements transformationnels et de comportement à tous les niveaux.

16. La mise en œuvre des *objectifs opérationnels* ci-dessus facilitera et sera renforcée par les *objectifs complémentaires* stratégiques ci-dessous :

a) Resserrer la planification et la surveillance en partageant de l’information et en gérant les connaissances, afin de contrer les menaces pour la santé, dont le risque de débordement des pathogènes et de pandémies, et prévenir les maladies, au moyen d’une approche Une seule santé, entre autres approches globales, qui tient compte de la biodiversité ;

b) Regrouper la recherche scientifique afin d’étudier davantage l’ensemble des liens entre la biodiversité et la santé, surtout les relations trophiques complexes au sein des écosystèmes, le rôle des pathogènes, des vecteurs, des hôtes et des prédateurs, conformément à l’approche Une seule santé, entre autres approches globales, qui tiennent compte de la biodiversité ;

c) Soutenir le renforcement des capacités et garantir l’allocation d’un financement prévisible et durable pour les politiques et les programmes faisant la promotion des liens entre la biodiversité et la santé et les approches Une seule santé, comprenant des investissements visant à inverser les habitudes de consommation et d’exploitation anthropiques non durables et promouvoir les solutions fondées sur la nature.

**Illustration du fondement du Plan d’action mondial pour la biodiversité et la santé :**

**V. PRINCIPES DU PLAN D’ACTION**

17. Le Plan d’action repose sur six principes directeurs adaptés de *l’Orientation sur l’intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les approches Une seule santé,*[[30]](#footnote-31) comme suit :

a) *Une approche fondée sur les droits :* Un environnement sécuritaire, propre, sain et durable est essentiel afin de profiter pleinement de tout un éventail de droits à la vie, à la santé, à la nourriture, à l’eau et à l’assainissement. Le droit à un environnement en santé joue un rôle critique dans la protection des écosystèmes et de la biodiversité.[[31]](#footnote-32) Il est enchâssé dans la constitution de l’OMS, selon laquelle la norme de santé la plus élevée atteignable est un droit fondamental pour tous les êtres humains. La mise en œuvre du Plan d’action fait appel à une approche fondée sur les droits habilitant toutes les personnes et les communautés à participer activement à l’élaboration de solutions et d’activités ;

b) *La prise en compte globale de la santé de tous les peuples, ainsi que des animaux, des plantes et des autres organismes*. Le Plan d’action englobe la gamme complète de déterminants socioculturels et environnementaux de la santé, dont la sécurité alimentaire, la sécurité des aliments et la nutrition, la qualité et la quantité de l’eau, un air propre, l’état des maladies infectieuses et non transmissibles, les réseaux et la culture de soutien social, conformément à la définition de la santé de l’OMS, à savoir « un état complet de bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d’infirmités ». Comme le souligne l’OMS,[[32]](#footnote-33) un air propre, un climat stable, de l’eau, un assainissement et une hygiène adéquats, l’utilisation sécuritaire de produits chimiques, la protection contre la radiation, des milieux de travail sains et sécuritaires, de bonnes pratiques agricoles, des villes et environnements bâtis favorables à la santé et une nature protégée sont tous des conditions préalables à une bonne santé ;

c) *Une application de l’approche par écosystème* à la promotion, la conservation, le rétablissement et l’utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques de manière équitable, reconnaissant que les personnes font partie intégrante des écosystèmes. L’approche par écosystème repose sur l’application des preuves scientifiques au niveau de l’intégrité biologique des écosystèmes qui regroupe les processus, fonctions et interactions essentiels entre les organismes et leur environnement ;

d) *Un engagement fondé sur la participation et l’inclusion*, et la participation efficace de toutes les parties prenantes, y compris les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes, les jeunes et les personnes âgées. L’intégration d’une perspective de genre et d’une représentation adéquate, surtout des femmes et des filles qui ont un rôle différencié et fondamental dans le maintien de la santé familiale, doit être assurée, parallèlement à la participation pleine et efficace des peuples autochtones et des communautés locales, reconnaissant la valeur des connaissances traditionnelles relatives à la santé ;

e) *Une collaboration intersectorielle, multinationale et transdisciplinaire*. La gestion des systèmes socioécologiques complexes et la lutte contre les moteurs de l’appauvrissement de la diversité biologique clairement liés à la santé exigent une collaboration intersectorielle, multinationale et transdisciplinaire. La création de vastes partenariats à l’échelle des secteurs, la constitution d’organes compétents au sein des gouvernements, la création de réseaux parallèles au continuum de la recherche à la prestation de manière à soutenir le partage d’informations, de données, d’échantillons et d’expériences sont essentielles à la surveillance et l’action par politiques ;

f) *Une approche souple qui tient dûment compte des contextes et particularités locaux.* Il faut une approche souple afin de faire face aux circonstances et aux besoins des communautés locales, et garantir une mise en œuvre efficace qui soutient une bonne santé et permet de vivre en harmonie avec la nature. Bien que le Plan d’action offre un cadre et des objectifs généraux pour intégrer davantage les liens entre la biodiversité et la santé, la force du plan se trouve dans l’engagement des parties prenantes de tous les niveaux. Les Parties appliqueront le Plan d’action volontairement et de manière souple en fonction des conditions du pays, mais une approche par genre doit aussi être prévue dans la prise en considération des particularités et des contextes locaux.

**VI. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PLAN D’ACTION**

18. Des champs de solution et des activités sont proposés ci-dessous pour tous les objectifs du Plan d’action. Les activités proposées sont surtout destinées aux Parties et aux autres gouvernements, afin qu’ils les adoptent à titre volontaire. Les Parties et les autres gouvernements sont invités à faire participer les organisations et programmes compétents, les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes, les jeunes et les personnes âgées, les organisations d’affaire et civiles, et d’autres parties prenantes, à tous les niveaux de gouvernement, selon qu’il convient.

19. Le Secrétariat travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires, à savoir le milieu universitaire, les experts en biodiversité et en santé, les organisations internationales et des Nations Unies, des organes et organisations régionales, des programmes intersectoriels existants et nouveaux, des experts et groupes de liaisons interorganisations, afin d’aider les pays à mettre le Plan en œuvre, conformément au mandat et aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique. Le Secrétariat mettra des activités en œuvre conformément aux décisions de la Conférence des Parties, fournira et diffusera des orientations politiques, la documentation et les preuves nécessaires, selon qu’il convient, et veillera à éviter le chevauchement avec les organisations et les programmes existants. Le Secrétariat profitera des occasions de synergie et s’assurera que les activités relatives aux liens entre la biodiversité et la santé sont cohérentes et soutiennent mutuellement les activités entreprises par les partenaires, les organisations multilatérales et les différents secteurs qu’ils regroupent.

20. Le Plan d’action doit être mis en œuvre en gardant à l’esprit le Règlement sanitaire international et dans le respect du rôle de direction de l’OMS, y compris sa responsabilité d’encourager et de faire avancer les travaux pour éradiquer les maladies épidémiques, endémiques et autres.[[33]](#footnote-34)

21. Les éléments stratégiques en réponse aux objectifs opérationnels et complémentaires, et les champs d’action/activités correspondants sont présentés comme suit.

**ÉLÉMENT 1 : INTÉGRATION INTERSECTORIELLE DES LIENS ENTRE LA BIODIVERSITÉ ET LA SANTÉ AUX POLITIQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE BIODIVERSITÉ ET D’ENVIRONNEMENT**

*Objectif stratégique :*

Protéger la santé humaine, animale, végétale et environnementale en intégrant les liens entre la biodiversité et la santé au développement et à la mise en œuvre des politiques en matière de santé, de biodiversité et d’environnement,[[34]](#footnote-35) et aux travaux et pratiques des gouvernements au moyen d’une approche pangouvernementale à laquelle participeront tous les ministères, agences et institutions compétentes.

*Fondement :*

Il est essentiel de garantir la conservation de la diversité biologique et son utilisation durable sans risque pour la santé, et de limiter les risques pour la santé associés à l’appauvrissement de la diversité biologique, y compris la dégradation et la destruction des écosystèmes, pour que les écosystèmes puissent continuer à fonctionner à toutes les échelles et à assurer les services écosystémiques essentiels à la santé et au bien-être. L’intégration des liens entre la biodiversité et la santé aux politiques en matière de santé, de biodiversité et d’environnement, comprenant la mise en œuvre de politiques agricoles, forestières, marines et d’utilisation des terres, et la promotion de mesures politiques qui se soutiennent mutuellement, mènent à des bienfaits encore plus importants. Il est possible de mieux intégrer la gamme complète de liens entre la biodiversité et la santé à l’échelle des politiques, des plateformes pertinentes et des autorités responsables, y compris les ministères, agences et institutions compétentes.

**Champ d’intervention 1.1 Protéger la santé humaine, animale, végétale et environnementale en promouvant les liens entre la biodiversité et la santé dans les travaux et pratiques des ministères, agences et institutions responsables des dimensions de la biodiversité et de la santé**

*Activités :*

**1.1.1.** Définir les points d’entrée pour établir l’intégration des liens entre la biodiversité et la santé aux politiques et pratiques des ministères, agences et institutions, selon qu’il convient et selon le contexte national ;

**1.1.2.** Encourager et faciliter le dialogue entre les ministères, agences et organes compétents responsables de la biodiversité et ceux responsable de la santé et autres secteurs pertinents, à tous les niveaux de gouvernement ;

**1.1.3.** Veiller à ce que les agences et les parties prenantes responsables de la conservation de la diversité biologique participent aux mécanismes nationaux de coordination Une seule santé, et faire des efforts pour que les améliorations structurelles et politiques rapprochent les secteurs ;

**1.1.4.** Faire en sorte que la société civile, les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes, les jeunes et les personnes âgées participent efficacement aux dialogues nationaux et aux mécanismes de coordination liés à la biodiversité et la santé, en reconnaissant leur contribution unique et le rôle actif qu’ils jouent dans la conservation et l’intégration de la biodiversité ;

**1.1.5.** Encourager la reconnaissance des liens entre la biodiversité et la santé dans les instruments, plateformes, forums mondiaux et les processus internationaux pertinents par la collaboration interministérielle et conformément au mandat et aux attributions des organisations et conventions, surtout celles qui portent sur des questions liées à l’environnement et/ou la santé.

**Champ d’intervention 1.2. Protéger la santé humaine, animale, végétale et environnementale en encourageant les liens entre la biodiversité et la santé dans le développement et la mise en œuvre des politiques en matière de santé, de biodiversité, d’environnement, de forêts et autres politiques connexes**

*Activités :*

**1.2.1.** Tenir compte des liens entre la biodiversité et la santé pertinents[[35]](#footnote-36) lors du développement et de la mise à jour des politiques, programmes, stratégies, plans et comptes nationaux, dont les plans du secteur de la santé privé, de la santé publique nationale et des politiques nationales en matière de santé environnementales, des stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et des stratégies de développement durable et d’éradication de la pauvreté ;

**1.2.2**. Tenir compte des liens entre la biodiversité et la santé dans les études d’impact sur l’environnement, les évaluations des risques, notamment en ce qui concerne l’utilisation des organismes vivants modifiés,[[36]](#footnote-37) les évaluations nationales des écosystèmes, l’établissement de la valeur non monétaire des écosystèmes, ainsi que les évaluations des conséquences sur la santé et l’établissement de la valeur des compromis ;

**1.2.3** Intégrer les facteurs liés aux liens entre la biodiversité et la santé aux politiques en matière de santé, en reconnaissant l’importance des écosystèmes pour la santé humaine et le bien-être animal, notamment pour le développement de produits médicinaux, de biotechnologies et d’aliments nutritifs ;

**1.2.4**. Accroître les solutions fondées sur la nature pour la santé et l’accès aux espaces bleus et verts à l’intérieur des paysages bâtis, afin d’améliorer la santé et la qualité de vie, et de favoriser les bienfaits connexes pour la biodiversité et la santé découlant des habitudes alimentaires et de régimes alimentaires sains ;

**1.2.5** Repérer tout impact négatif non intentionnel et indésirable des mesures de conservation de la diversité biologique sur la santé et des interventions en santé sur la biodiversité (p. ex., risque de résidus de médicaments dans les réseaux d’eau douce) et définir des points d’entrée spécifiques pour aider à évaluer, suivre et atténuer les conséquences indésirables.

*Étapes de la mise en œuvre à suivre d’ici à 2030 :*

1. La collaboration entre les ministères, agences et parties prenantes responsables des questions liées à biodiversité et la santé est efficace et mise en œuvre au moyen de mécanismes de coordination ou de dialogues dédiés ;
2. Les mécanismes ou programmes de coordination Une seule santé prévoient une représentation convenable des ministères, agences et parties prenantes engagés envers l’utilisation durable et la conservation de la diversité biologique ;
3. Les liens entre la biodiversité et la santé et les approches Une seule santé sont pris en ligne de compte et inclus dans les stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité, et dans les stratégies et plans d’action nationaux en matière d’environnement et de santé.

**ÉLÉMENT 2 : INTÉGRATION PROPRE AU SECTEUR DES LIENS ENTRE LA BIODIVERSITÉ ET LA SANTÉ**

*Objectif stratégique :*

Intégrer les liens entre la biodiversité et la santé dans des secteurs spécifiques, en appliquant les intérêts communs et les bienfaits connexes.[[37]](#footnote-38)

*Fondement :*

L’appauvrissement de la diversité biologique, la dégradation des écosystèmes et les conséquences négatives sur la santé ont plusieurs causes communes, dont la déforestation et la dégradation des forêts et autres changements dans l’utilisation des terres et/ou des mers et la surexploitation des habitats (notamment la surpêche), les pratiques de production alimentaire non durables, la consommation non durable de ressources naturelles, dont la consommation excessive d’animaux sauvages, les processus de gestion des eaux, l’urbanisation non durable, la mauvaise utilisation de pesticides et d’agents microbiens, les espèces exotiques envahissantes, la pollution, les changements climatiques, ainsi que les facteurs sous-jacents tels que le commerce, les voyages, la migration la croissance de la population et les inégalités sociales, entre autres. Il faut intégrer les liens entre la biodiversité et la santé dans les secteurs et à l’échelle des secteurs afin de stimuler la transition à l’approche Une seule santé. De plus, le secteur de la santé[[38]](#footnote-39) peut contribuer à intégrer les liens entre la biodiversité et la santé en reconnaissant la contribution de la nature à la santé physique et mentale, et en encourageant des pratiques résilientes pour la biodiversité et durables pour l’environnement.

**Champ d’intervention 2.1 Intégrer les liens entre la biodiversité et la santé au moyen de politiques propres au secteur**

*Activités :*

**2.1.1.** Les secteurs ci-dessous, qui figurent parmi les secteurs prioritaires aux fins d’intégration de la biodiversité : agriculture, forêts, pêche et aquaculture, tourisme, énergie et mines, infrastructures, fabrication et transformation, et santé,[[39]](#footnote-40) ont un rôle particulièrement important à jouer dans l’intégration des liens entre la biodiversité et la santé en influençant certains points d’entrée précis :

**2.1.2.**  *Infrastructures*:

2.1.2.1. Profiter du rôle important que joue la biodiversité dans l’offre de bienfaits physiologiques et pour la santé, particulièrement le rôle bénéfique des plantes et de la végétation indigènes, dans la planification et le développement urbains ;

2.1.2.2. Améliorer les espaces bleus et verts favorables à la biodiversité dans les espaces urbains afin de mieux contribuer aux bienfaits qu’ils procurent pour la santé, et promouvoir l’agriculture urbaine, les peuplements forestiers et les arbres individuels ;

2.1.2.3.Tenir compte des rôles joués par « les espaces verts et bleus » des écosystèmes terrestres et des eaux intérieures dans la régulation de la quantité, la qualité et l’approvisionnement en eau douce et la régulation des inondations dans les politiques et programmes d’approvisionnement en eau et sanitaires, notamment la planification et la conception d’infrastructures liées à l’eau.

**2.1.3.**  *Systèmes alimentaires*:

2.1.3.1. Faciliter la transformation durable des systèmes alimentaires en appliquant les concepts de l’agroécologie, la biodiversité et le concept connexe de la biodiversité pour l’alimentation et l’agriculture[[40]](#footnote-41) et l’utilisation de la gestion intégrée des parasites dans le but de réduire le besoin d’utiliser des pesticides et des herbicides chimiques[[41]](#footnote-42);

2.1.3.2. Promouvoir la diversité et l’utilisation durable d’aliments sauvages, des cultures et du bétail et de la pêche locaux, provenant notamment de sources marines et d’eaux intérieures, tout en garantissant la mise en œuvre de contrôles sanitaires adéquats pour la consommation de viandes sauvages ;

2.1.3.3. Promouvoir l’utilisation d’outils et de technologies efficaces afin de contribuer à la production durable, la sécurité alimentaire et la réduction de l’utilisation d’antibiotiques, de pesticides et autres composés chimiques inappropriés, tout en tenant compte des caractéristiques locales ;[[42]](#footnote-43)

2.1.3.4. Promouvoir la reconnaissance des cultures alimentaires traditionnelles, nationales et locales, et fournir de l’information sur la valeur nutritionnelle de divers aliments ;

2.1.3.5. Limiter le télécouplage et encourager les politiques qui portent sur la disparité accrue, la sécurité alimentaire et l’accès à la nourriture, l’excès et le gaspillage alimentaires, notamment en partageant de l’information et par le biais d’activités de sensibilisation du public.

**Champ d’intervention 2.2. Intégrer les liens entre la biodiversité et la santé à la gestion des écosystèmes, des animaux sauvages et de l’utilisation des terres/mers, ainsi que dans le contexte des changements climatiques et de la pollution**

*Activités :*

**2.2.1. *Planification de l’utilisation des terres et des eaux, et gestion des écosystèmes****:*

2.2.1.1. Promouvoir les approches Une seule santé dans la gestion des écosystèmes et des peuplements humains et de bétail associés, et réduire au minimum les dérangements inutiles aux écosystèmes naturels ;

2.2.1.2. Promouvoir les mesures pour freiner ou réduire la déforestation et la dégradation des écosystèmes terrestres, d’eau douce, côtiers et marins, réduire la surexploitation et l’empiétement sur les habitats naturels ;

2.2.1.3. Encourager les efforts de réforme des terres et l’application des réglementations qui évitent l’empiétement humain tout en garantissant l’accès aux peuples autochtones et aux communautés locales, et l’utilisation inclusive et durable des terres ;

2.2.1.4. Accroître la conservation et la protection des aires d’importance pour la diversité biologique et les services écosystémiques, dont ceux fournis par les réglementations naturelles et la résistance aux pathogènes développés par les communautés locales en coévoluant avec ces pathogènes[[43]](#footnote-44), surtout aux environs ou à côté des écosystèmes intacts[[44]](#footnote-45) et des points chauds potentiels d’émergence des maladies ;

2.2.1.5. Tenir compte de la santé humaine, animale et végétale lors de la restauration des écosystèmes et des activités d’atténuation, surtout dans les aires où les habitats sont fragmentés et l’environnement est dégradé, dans les peuplements humains présentant une possibilité de contact accru avec les animaux sauvages.

**2.2.2.** *Gestion des animaux sauvages :*

2.2.2.1. Veiller à ce que toute l’exploitation, à savoir la culture, la chasse, la pêche, le commerce et l’utilisation des espèces sauvages, soit réglementée et à ce que les pratiques, y compris les communautés qui dépendent de ces pratiques pour leur subsistance, soient légales, durables et sécuritaires ;

2.2.2.2. Améliorer la gestion durable de la viande sauvage à la source et élargir la réglementation des marchés vendant des animaux sauvages et domestiqués en améliorant les pratiques d’hygiène, tout en évitant les mesures qui pourraient avoir des conséquences négatives sur les communautés locales qui dépendent des animaux sauvages ;[[45]](#footnote-46)

2.2.2.3. Reconnaître la santé des animaux sauvages dans la conception, la recherche de sources et le fonctionnement des programmes nationaux de biodiversité et santé et la contribution de la santé animale aux stratégies Une seule santé ;[[46]](#footnote-47)

2.2.2.4. Favoriser la compréhension des processus de maladie dans les populations d’animaux sauvages et élaborer les stratégies pertinentes pour prévenir, gérer et contrôler les maladies des animaux sauvages ;

2.2.2.5. Réduire les pressions que subissent les animaux sauvages, notamment la capture, le transport et le contact avec des animaux non familiers dans les fermes et les marchés, et ainsi réduire les risques d’éclosion de maladie zoonotique ;

2.2.2.6. Élaborer des approches pour la prévention, le contrôle et la gestion des espèces exotiques envahissantes afin de contrer les invasions biologiques d’agents pathogènes, d’améliorer l’analyse de risque et d’identifier les espèces exotiques potentiellement « dormeuses » susceptibles de devenir plus envahissantes en conséquence des changements climatiques ou d’autres facteurs anthropiques.

**2.2.3.** *Changements climatiques :*

2.2.3.1. Prioriser les solutions et mesures résilientes fondées sur la nature qui contribuent conjointement à la santé et au bien-être, assurer la sécurité des populations vulnérables et promouvoir la conservation de la biodiversité et des écosystèmes vulnérables ;

2.2.3.2. Encourager les actions conjointes entre les plans et stratégies sur les changements climatiques et la biodiversité, en tenant compte du fait que les mesures d’adaptation aux changements climatiques et d’atténuation de ceux-ci ont des conséquences (positives et négatives) sur la biodiversité et la santé.

**2.2.4.** *Pollution :*

2.2.4.1. Créer des recherches et des politiques multisectorielles conséquentes à l’échelle des secteurs afin de prévenir la pollution de l’air, des sols et de l’eau, ainsi que les polluants chimiques, dont les neurotoxicants de développement, les perturbateurs endocriniens, les nouveaux insecticides, les herbicides chimiques, les métaux lourds et les résidus pharmaceutiques ;

2.2.4.2. Sensibiliser davantage les populations mondiales à l’importance de la pollution afin de mobiliser des ressources et de renforcer les réglementations nationales et internationales nécessaires qui permettront de lutter efficacement contre la pollution et d’éviter de nuire aux populations, à la biodiversité et aux services écosystémiques.[[47]](#footnote-48)

**Champ d’intervention 2.3. Intégrer la biodiversité au secteur de la santé**

*Activités :*

**2.3.1.** Encourager les chaînes d’approvisionnement de la santé, les installations de soins de santé,[[48]](#footnote-49) les entreprises et le secteur pharmaceutique, y compris vétérinaire, à réaliser activement la transition à des technologies et pratiques durables ;

**2.3.2.** Promouvoir l’utilisation durable, la gestion et le commerce de plantes et d’animaux utilisés dans la médecine traditionnelle, ainsi que l’intégration et le partage de connaissances et d’expériences, avec le consentement préalable donné en connaissance de cause, et le partage juste et équitable des avantages entre les médecins praticiens traditionnels et la grande communauté médicale ;

**2.3.3.** Recenser les produits médicinaux, utilisés pour les humains et les animaux, ayant des conséquences négatives sur la biodiversité, afin de cibler la gestion des risques et éviter la surutilisation des agents antimicrobiens[[49]](#footnote-50) en médecine humaine, dans les pratiques vétérinaires, la sélection des végétaux et les usages agricoles ;

**2.3.4.** Éviter l’utilisation non durable des animaux et plantes sauvages menacés destinés aux ordonnances pour usage médicinal,[[50]](#footnote-51) et utiliser des sources durables de remplacement à des fins médicinales, si possible ;

**2.3.5.** Promouvoir la surveillance environnementale au moyen d’évaluations de routine comprenant le dépistage de la résistance aux agents antimicrobiens dans certains environnements précis, afin de recenser les points chauds de contamination et les émissions ;

**2.3.6.** Améliorer la durabilité de tous les flux de déchets dans le secteur de la santé en effectuant une évaluation de l’impact du cycle de vie dans le processus d’approbation réglementaire et en encourageant la réduction des conséquences de produits et de processus d’élimination.

**Champ d’intervention 2.4. Intégrer la biodiversité aux mesures de relance économique qui peuvent également contribuer à l’amélioration de la santé[[51]](#footnote-52)**

*Activités :*

**2.4.1.** Fixer des objectifs de dépenses de la biodiversité pour les mesures de relance et plans de rétablissement liés à la COVID-19 dans tous les secteurs économiques, notamment en maintenant ou en améliorant le soutien aux pays en développement pour protéger leur biodiversité ;

**2.4.2.** Sélectionner et suivre les mesures de relance pour recenser les conséquences sur la biodiversité, afin de veiller à ce qu’elles soient conformes aux objectifs des politiques à long terme pour la biodiversité et la durabilité, et contribuent à de meilleures conséquences pour la santé et/ou le maintien des liens entre la biodiversité et la santé ;

**2.4.3.** Utiliser les pratiques d’achat public vertes (p. ex., l’utilisation de bois ou de produits de bois certifiés) afin de soutenir les entreprises et les producteurs qui respectent les critères de biodiversité et les politiques fiscales, et ainsi récompenser les résultats positifs pour la biodiversité ;

**2.4.4.** Encourager les emplois et le soutien du revenu pour la conservation de la biodiversité, la santé, l’utilisation durable et la restauration, afin de stimuler la reprise économique ainsi que la recherche, notamment dans le secteur Une seule santé ;

**2.4.5.** Encourager une bioéconomie circulaire fondée sur les ressources ayant recours à la gestion efficace et durable de la biodiversité et de la biomasse, afin de créer de nouveaux produits, processus et services à valeur ajoutée fondés sur les connaissances et l’innovation.

*Étapes de la mise en œuvre à suivre d’ici à 2030 :*

1. Les liens entre la biodiversité et la santé sont reconnus dans le cadre de politiques propres aux secteurs, en vue de promouvoir de meilleures conséquences sur la santé parallèlement à l’utilisation durable et la conservation de la biodiversité ;
2. Le secteur de la santé applique des pratiques durables qui comprennent la biodiversité et met en œuvre des politiques pour limiter les conséquences négatives possibles sur la biodiversité ;
3. Un soutien financier est alloué aux programmes et activités de protection et de restauration de la biodiversité offrant des bienfaits pour la santé.

**ÉLÉMENT 3 : ÉDUCATION ET SENSIBILISATION AUX LIENS ENTRE LA BIODIVERSITÉ ET LA SANTÉ**

*Objectif stratégique :*

Accroître la sensibilisation et la compréhension des liens entre la biodiversité et la santé, afin de stimuler des changements transformationnels et de comportement à tous les niveaux, notamment au moyen de programmes éducatifs.

*Fondement :*

Il faut un exposé narratif et une vision commune afin de soulever la question des liens entre la biodiversité et la santé dans le programme mondial. Malgré la complexité et le grand nombre de liens entre la biodiversité et la santé, il faut adresser des messages clairs qui présentent l’approche actuelle en matière de santé, de biodiversité et d’environnement aux décisionnaires et décideurs politiques, et au grand public. Les messages de communication aux décideurs et au grand public doivent aussi tenir compte des situations où les buts pour la conservation de la biodiversité et la santé peuvent se contredire, afin d’offrir une orientation et des recommandations sur des compromis et des synergies possibles. L’harmonisation des messages et le développement d’outils de représentation stimuleront le changement transformationnel à tous les niveaux.

**Champ d’intervention 3.1. Définir les principaux messages et les outils de représentation sur les liens d’interdépendance entre la biodiversité et la santé, et les bienfaits connexes, et la prise d’appui sur les connaissances traditionnelles**

*Activités :*

**3.1.1.** Promouvoir et diffuser des outils de représentation, des bonnes pratiques et des exemples de politiques qui maximisent la biodiversité et les bienfaits connexes pour la santé, en développant les principaux messages proposés à l’appendice III et en mettant en évidence les contributions et les expériences uniques des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes, des jeunes et des personnes âgées ;

**3.1.2.** Démontrer, au moyen d’études de cas, les multiples bienfaits et la résistance accrue des écosystèmes et de notre environnement commun réalisés grâce à des politiques de conservation ;

**3.1.3.** Intégrer les liens entre la biodiversité et la santé afin d’entreprendre des changements vers une consommation durable, notamment dans le contexte du programme « reconstruire en mieux » et le besoin d’un sain rétablissement de la COVID-19 ;

**3.1.4.** Soutenir des campagnes et des activités pour faire participer les parties prenantes à la promotion des liens entre la biodiversité et la santé et les approches Une seule santé, notamment dans le cadre des journées mondiales,[[52]](#footnote-53) de divers forums et des réseaux de communication connexes ;

**3.1.5.** Communiquer sur les risques pour la santé associés au coût de l’inaction et de la dégradation et de l’appauvrissement continue des écosystèmes, notamment la déforestation et l’exploitation ou le commerce des animaux sauvages.

**Champ d’intervention 3.2. Sensibiliser le grand public et les acteurs non étatiques**

*Activités :*

**3.2.1.** Inciter le secteur de l’éducation, surtout les niveaux primaire et secondaire, et habiliter les citoyens scientifiques à acquérir des connaissances et à investir dans leur propre communauté, en vue d’internaliser les liens entre la biodiversité et la santé et de créer un impact multiplicateur ;

**3.2.2.** Inclure les programmes éducatifs sur l’approche Une seule santé et les liens entre la biodiversité et la santé aux programmes d’éducation nationaux et aux stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité, et appuyer les projets de citoyens faisant la promotion des liens entre la biodiversité et la santé ;

**3.2.3.** Intégrer les liens d’interdépendance entre la biodiversité et la santé aux programmes des professionnels de la santé et du bien-être animal en tant qu’éléments de l’apprentissage et du développement des compétences à long terme ;

**3.2.4.** Encourager les activités de réseautage, notamment au moyen de conférences, de diffusion d’information sur les liens entre la biodiversité et la santé dans les bases de données publiques, les portails Web, les médias sociaux et les réseaux d’information qui facilitent l’accès à toutes les parties prenantes ;

**3.2.5.** Promouvoir les efforts mondiaux de représentation pour l’intégration des liens entre la biodiversité et la santé au programme de développement durable, au cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, à la Décennie des Nations Unies sur la restauration des écosystèmes, et à tous les secteurs auxquels les liens entre la biodiversité et la santé peuvent contribuer, en prenant appui sur des messages existants développés à l’appendice 3 ;

**3.2.6.** Sensibiliser le secteur privé et encourager les acteurs non étatiques à contribuer aux vastes programmes dirigés par des partenaires tels que le programme d’action Renverser l’appauvrissement de la diversité biologique et promouvoir les gains positifs jusqu’à 2030, de la CDB[[53]](#footnote-54), entre autres programmes,[[54]](#footnote-55) afin d’entreprendre un changement transformationnel pour stimuler une vie saine en harmonie avec la nature.

*Étapes de la mise en œuvre à suivre d’ici à 2030 :*

1. Le matériel de communication et les outils pour encourager la reconnaissance des liens entre la biodiversité et la santé sont développés et adaptés aux contextes nationaux, et développent les messages principaux ;
2. Les principaux messages sur les liens entre la biodiversité et la santé sont définis et incorporés dans les stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité, et les stratégies et plans d’action en santé ;
3. Les programmes d’éducation sur les liens entre la biodiversité et la santé sont incorporés dans les stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité, et les stratégies et plans d’action en santé ;
4. Les acteurs non étatiques de divers pays promettent de participer aux efforts sur la biodiversité et la santé dans le cadre du programme d’action Renverser l’appauvrissement de la diversité biologique et promouvoir les gains positifs jusqu’à 2030.[[55]](#footnote-56)

**ÉLÉMENT 4 : SURVEILLANCE ET SUIVI POUR CONTRER LES MENACES POUR LA SANTÉ**

*Objectif complémentaire :*

Renforcer les efforts de planification, de surveillance et d’atténuation afin de contrer les menaces pour la santé, à savoir le risque de maladies à transmission vectorielle, de maladies d’origine alimentaire, de maladies tropicales négligées, de maladies d’origine végétale ou animale, de débordement de pathogènes zoonotiques, d’éclosion, d’épidémie et de pandémie d’origine zoonotique, grâce à des approches Une seule santé et le partage international rapide d’informations, de données et d’échantillons.

*Fondement :*

Le renforcement de la planification et de la surveillance de la biodiversité, y compris des habitats sauvages et des risques de débordement des pathogènes zoonotiques, est essentiel, afin de mieux évaluer et de mieux contrer les menaces pour la santé et les risques de maladies. Le risque de maladies zoonotiques et de pandémies peut être réduit, surtout en protégeant les espèces sauvages servant de réservoir pour les virus, en réduisant le contact entre les humains, leur bétail et les animaux sauvages, et aussi en limitant l’introduction d’espèces exotiques envahissantes.

**Champ d’intervention 4.1. Renforcer les systèmes de surveillance et de suivi au moyen de la collaboration intersectorielle, en harmonie avec les approches Une seule santé**

*Activités :*

**4.1.1.** Renforcer la surveillance intersectorielle et transdisciplinaire des éléments essentiels de la préparation aux pandémies, notamment en ce qui concerne les pathogènes et maladies infectieuses émergentes, les maladies à transmission vectorielle, les maladies tropicales négligées, les maladies animales transfrontières, les risques de débordement des pathogènes zoonotiques, les espèces exotiques, les plantes et les habitats des animaux sauvages ;

**4.1.2.** Favoriser la surveillance communautaire, en accordant une attention particulière aux personnes en contact avec les animaux sauvages, le bétail et les animaux d’élevage ;

**4.1.3.**  Effectuer le suivi de la résilience des populations d’animaux sauvages et maintenir la surveillance des pathogènes présentant un haut risque chez les animaux sauvages, surtout aux endroits où il existe une grande diversité de souches virales chez les animaux sauvages et un potentiel élevé de débordement chez les humains ;

**4.1.4.** Accroître la surveillance des événements de maladie chez les animaux sauvages, de menaces émergentes/résurgence et d’exacerbation de menaces de maladies non transmissibles, dont les maladies hydriques, à transmission vectorielle, de source alimentaire et de maladies animales transfrontières ;

**4.1.5.** Encourager une diffusion claire et rapide d’information opportune et publique, ainsi que la collecte systématique, l’analyse, l’interprétation et la diffusion de données sur la santé ;

**4.1.6.** Faciliter le partage ponctuel de pathogènes, spécimens, d’information séquentielle et de méta données pertinents essentiels au développement rapide de la biotechnologie médicale, d’essais médicaux, d’interventions thérapeutiques, de développement de vaccins et de mesures prophylactiques ;[[56]](#footnote-57)

**4.1.7.** Garantir l’utilisation de systèmes d’alerte rapide d’éventuelles invasions d’espèces exotiques, notamment au moyen de l’analyse et du suivi de l’ADN environnemental et de systèmes d’alerte tels que le WAHIS et le WAHIS-sauvage développés par l’Organisation mondiale de la santé animale (OIE), le Réseau mondial d’alerte et de réponse aux éclosions (GOARN) développé par l’Organisation mondiale de la santé (OMS) et la mise en œuvre du Règlement sanitaire international ;

**4.1.8.** Favoriser la collaboration efficace entre les experts,[[57]](#footnote-58) afin d’offrir une orientation intersectorielle scientifique, de contribuer aux programmes de surveillance et d’évaluer et discuter des compromis possibles.[[58]](#footnote-59)

*Étapes de la mise en œuvre à suivre d’ici à 2030 :*

1. Les efforts intersectoriels et transdisciplinaires de surveillance et de suivi sont renforcés grâce à une collaboration efficace, l’établissement de rapports ou des systèmes de partage d’information ;
2. La proportion de points chauds potentiels d’émergence de maladies faisant l’objet d’un régime de protection strict ;
3. Les alertes de maladies sont détectées et signalées grâce aux systèmes d’alerte, dont le Système mondial d’information sur la santé animale WAHIS et WAHIS-sauvage, dirigés par l’OIE, au titre du Règlement sanitaire international, selon qu’il convient et conformément au cycle planifier, faire, vérifier, agir (PFVA).

**ÉLÉMENT 5 : RECHERCHE SUR LES LIENS ENTRE LA BIODIVERSITÉ ET LA SANTÉ**

*Objectif complémentaire :*

Consolider la gestion de la recherche scientifique et des connaissances afin de mieux enquêter sur l’ensemble des liens entre la biodiversité et la santé dans le cadre d’Une seule santé, entre autres approches globales, aux niveaux régional et local, en tenant compte de l’expertise des peuples autochtones et des communautés locales.

*Fondement :*

La recherche scientifique contribue à l’examen et à la compréhension plus approfondis de l’ensemble des liens entre la biodiversité et la santé dans le cadre de l’approche Une seule santé, entre autres approches globales. La recherche scientifique joue un rôle essentiel pour la protection de la santé et la conservation de la biodiversité parallèlement aux connaissances traditionnelles, non seulement en ce qui concerne la compréhension, la mesure et l’évaluation du changement, mais aussi pour offrir des solutions innovatrices pour des défis à longue échéance. Les efforts continuels visant à mener à des évaluations environnementales et de la santé, à renforcer les capacités nationales de suivi et de collecte de données, à développer une éducation, une formation et des programmes de recherche interdisciplinaires sont essentiels afin de fournir des données et de soutenir les mesures de politique.

**Champ d’intervention 5.1. Améliorer la compréhension de l’ensemble des liens entre la biodiversité et la santé et soutenir l’accès aux preuves scientifiques, données et bonnes pratiques, en repérant les lacunes et les besoins**

*Activités :*

**5.1.1.** Investir dans les systèmes de connaissances traditionnelles, faire des recherches et soutenir les universités, les instituts de recherche, les centres de collaboration et autres principaux acteurs de la recherche, dont les peuples autochtones et les communautés locales, afin d’augmenter les quantités de données, l’expérience et les preuves ;

**5.1.2.** Investir dans les systèmes d’alerte rapide et les infrastructures connexes en mesure d’offrir une réponse rapide et efficace aux menaces émergentes, notamment dans les capacités épidémiologiques et de laboratoire, grâce à des systèmes de données pertinents ;

**5.1.3.** Investir dans les efforts de recherche visant à saisir l’étendue complète des liens complexes entre la biodiversité et la santé dans le cadre de l’approche Une seule santé et favoriser les données ventilées par genre, dans les secteurs de recherche ci-dessous, selon qu’il convient :

5.1.3.1. La contribution des espaces verts et bleus offrant une riche diversité biologique à la promotion de la santé mentale et physique et la contribution de la biodiversité aux nouvelles médecines et aux nouveaux aliments ;

5.1.3.2. Les liens entre la composition et la diversité du microbiome humain, la biodiversité dans l’environnement, les bienfaits de la biodiversité pour la santé mentale et leurs conséquences pour les peuplements humains ;

5.1.3.3. Les liens entre les populations hôtes, les pathogènes et la résistance naturelle à ces pathogènes, et la coévolution entre ces systèmes[[59]](#footnote-60), la biodiversité, et la destruction et la dégradation des écosystèmes ;

5.1.3.4. Les liens entre les marchés, commerces et élevages d’animaux sauvages et de bétail réglementés et non réglementés, et l’incidence des maladies zoonotiques ;

5.1.3.5. Les liens d’interdépendance entre la santé et les régimes diversifiés, sains et durables, la diversité des cultures, du bétail et des fruits de mer, la biodiversité du sol, et la biodiversité marine, les écosystèmes des eaux intérieures connexes et les conséquences des produits agrochimiques sur la santé humaine ;

5.1.3.6. La signification de la santé de la biodiversité marine et des forêts, notamment aux fins de sécurité alimentaire et la sécurité des aliments, et les conséquences des nombreux facteurs de stress et de la surexploitation sur les écosystèmes marins (p. ex., pathogènes, produits chimiques, plastique et microplastique, changements climatiques et dégradation des habitats) ;

5.1.3.7. Les liens entre les espèces migratrices et la santé humaine, y compris les liens entre le comportement migratoire et la dynamique des pathogènes, et l’impact des changements climatiques et des changements dans les habitats ;

5.1.3.8. Les liens entre les espèces exotiques envahissantes et la santé la santé animale, la santé des plantes et les espèces sauvages, car les espèces exotiques peuvent agir en tant que vecteurs ou hôtes de pathogènes et de parasites ;

5.1.3.9 Les liens entre les changements climatiques, la biodiversité et la santé humaine, comprenant la recherche sur la santé des sols et les conséquences des changements climatiques sur la santé ;

5.1.3.10. La recherche liée à la pollution afin de comprendre les conséquences de la pollution sur les liens d’interdépendance entre la biodiversité et la santé, de contrôler la pollution et de stimuler les changements dans les politiques sur la pollution.

**5.1.4.** Renforcer les capacités internationales, régionales, nationales et infranationales de suivi et de surveillance grâce à des systèmes de surveillance active qui facilitent la contribution et l’échange de données systématiques entre les secteurs de la santé publique, du bien-être animal, de l’environnement, de la faune et autres secteurs ;

**5.1.5.** Créer des plateformes d’échange de données entre les agences et institutions compétentes locales, infranationales et nationales, afin de mettre sur pied des systèmes de surveillance qui recueillent et diffusent des données et facilitent les évaluations des risques, afin de fournir de l’information pour la prise de décisions.

**Champ d’intervention 5.2. Promouvoir la collaboration intersectorielle et favoriser la mise en œuvre des approches Une seule santé, entre autres approches globales, aux niveaux local, national, régional et international**

*Activités :*

**5.2.1.** Renforcer la collaboration entre les experts,[[60]](#footnote-61) afin de développer une orientation scientifique complète pour les mesures de politique et l’application des approches Une seule santé, notamment au moyen des plateformes innovatrices de partage de connaissances, des technologies numériques, des outils et des méthodes de collecte et de diffusion de données ;

**5.2.2.** Promouvoir et maintenir les réseaux et partenariats nationaux, régionaux et internationaux existants, les programmes de travail conjoints et la collaboration intersectorielle sur les liens entre la biodiversité et la santé, afin de repérer et de gérer les risques que posent la dégradation des écosystèmes et l’appauvrissement de la diversité biologique, ainsi que le risque de pandémie pour la santé ;

**5.2.3.** Regrouper les conclusions, rapports et recommandations des plateformes, partenariats et programmes mondiaux, dont ceux des experts et des groupes de liaison interorganisations, pouvant fournir de l’information pour les analyses de risques et les protocoles de réponse aux émergences, afin d’améliorer l’interface scientifique et politique ;

**5.2.4.** Favoriser l’engagement et la responsabilité communautaire pour prévenir le risque de maladie et encourager l’utilisation durable des ressources naturelles, et étendre l’attention accordée aux facteurs socioéconomiques et comportementaux.

*Étapes de la mise en œuvre à suivre d’ici à 2030 :*

1. Le financement est alloué à la recherche transdisciplinaire sur l’ensemble des liens entre la biodiversité et la santé et l’approche Une seule santé au niveau national ;
2. L’augmentation du nombre de publications de recherche transdisciplinaire et de projets sur les liens entre la biodiversité et la santé ;
3. Les pays font la promotion des collaborations Une seule santé en créant des centres de collaboration et des programmes conjoints, en participant à des collaborations Une seule santé internationales, et en finançant les projets et programmes Une seule santé dédiés à la promotion de la biodiversité et de la santé.

**ÉLÉMENT 6 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET FINANCEMENT**

*Objectif complémentaire :*

Soutenir le renforcement des capacités et garantir l’allocation d’un financement prévisible et durable aux politiques et programmes faisant la promotion des liens entre la biodiversité et la santé, et des approches Une seule santé.

*Fondement :*

Le renforcement des capacités et la mobilisation des ressources pour mettre en œuvre des politiques sur la biodiversité et la santé sont essentiels afin de garantir la mise en place de mesure et des conséquences en long terme. Investir dans des programmes en amont et dans les systèmes de prévention et d’alerte rapide est une priorité et coûte moins cher que la réponse d’urgence une fois que la pandémie est en cours.

**Champ d’intervention 6.1. Promouvoir le renforcement des capacités à tous les niveaux et dans tous les secteurs**

*Activités :*

**6.1.1.** Renforcer les capacités des ministères et organisations de la santé, de l’environnement, de l’agriculture et autres ministères et organisations compétents, afin de promouvoir les liens entre la biodiversité et la santé, et les approches Une seule santé ;

**6.1.2.** Guider la coopération et la collaboration entre les secteurs afin d’harmoniser les interventions, développer des meilleures pratiques de gestion, développer l’expertise existante au sein des gouvernements, des organisations internationales et non gouvernementales, des peuples autochtones et des communautés locales et des autres parties prenantes ;

**6.1.3.** Promouvoir l’apprentissage réciproque et les activités de collaboration en utilisant l’apprentissage de pair à pair et les programmes actuels de formation transdisciplinaire ;

**6.1.4.** Promouvoir la collaboration entre les connaissances traditionnelles et scientifiques qui contribuent à améliorer la compréhension des liens entre la biodiversité et la santé et la promotion des approches Une seule santé, lorsque ce peut être fait de manière durable et sans risques pour la santé humaine et le bien-être animal ;

**6.1.5.** Développer les outils, le transfert de technologie et la technologie numérique pour renforcer le partage de connaissances, et créer des partenariats et des alliances en appui aux approches multidisciplinaires et aux approches intersectorielles ;

**6.1.6.** Améliorer la coopération technique et scientifique, dont la coopération Sud-Sud, afin de renforcer les capacités des pays en développement à adopter les technologies et à développer les compétences essentielles à la promotion des liens entre la biodiversité et la santé.

**Champ d’intervention 6.2. Mobiliser des ressources prévisibles et durables afin de faciliter la mise en œuvre des politiques liées à la biodiversité et la santé**

*Activités :*

**6.2.1.** Élaborer une étude de cas d’investissement afin d’aider à quantifier les conséquences positives et de rendement de l’investissement dans les politiques Une seule santé intégrant la biodiversité, qui se reflètent dans les politiques comptables, offrent des preuves rentables, notamment en ce qui concerne les conséquences des bienfaits de la nature sur la santé mentale et physique humaine, et à recenser les besoins de financement avec une plus grande granularité ;

**6.2.2.** Conformément au volet de mobilisation des ressources du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020,[[61]](#footnote-62) établir des cibles nationales de mobilisation de ressources nationales, inclure les postes budgétaires de la biodiversité et de la santé dans les plans nationaux de financement de la biodiversité et prioriser le financement des mesures intégratives profitant à d’autres mesures environnementales, selon qu’il convient ;

**6.2.3.** Conformément au volet de mobilisation des ressources du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020,[[62]](#footnote-63) repérer les lacunes au niveau des sources de financement, afin d’obtenir les ressources nécessaires de toutes les sources pour les programmes et les projets relatifs aux liens entre la biodiversité et la santé et/ou les approches Une seule santé ;

**6.2.4.** Appliquer le financement international direct et indirect pour la biodiversité ainsi que les investissements du secteur privé ;

**6.2.5.** Faire participer les banques de développement multilatéral et les institutions de financement du développement à l’étude ou la priorisation des investissements dans la biodiversité et la santé, y compris dans les portefeuilles liés aux plans spéciaux de récupération des espaces bleus et verts ;

**6.2.6.** Améliorer les investissements des gouvernements, des autorités publiques, des banques de développement et autres dans les mesures pour réduire les menaces pour la santé, fournir des systèmes d’alerte rapide, et investir dans les systèmes de santé en tant que fondement pour la cohésion et le bien-être.

*Étapes de la mise en œuvre à suivre d’ici à 2030 :*

1. Les capacités des ministères, agences et organisations compétentes sont renforcées au moyen de programmes, d’outils, de plateformes et de mécanismes de collaboration améliorés spécifiques ;
2. Les finances intérieures facilitent le financement des programmes relatifs aux liens entre la biodiversité et la santé et/ou les approches Une seule santé ;
3. L’assistance officielle pour le développement et l’assistance financière permettent de financer des projets relatifs aux liens entre la biodiversité et la santé et/ou les approches Une seule santé dans les pays en développement, surtout les pays les moins avancés.

**VII. SUIVI DES PROGRÈS DU PLAN D’ACTION**

22. Le suivi des progrès et des étapes sera essentiel afin d’évaluer les progrès accomplis en vue de l’intégration des liens entre la biodiversité et la santé et de garantir que les populations vulnérables qui dépendent le plus de la biodiversité sont protégées contre les conséquences pour la santé associées à l’appauvrissement de la diversité biologique et autres facteurs de risque, dont les changements climatiques.

23. Les *étapes de la mise en œuvre* proposées pour chaque élément dans la partie VII aideront à suivre les progrès en vue de la réalisation des objectifs opérationnels ou complémentaires du Plan d’action. Il est suggéré que les pays établissent leurs propres objectifs à partir de ceux proposés pour les étapes de la mise en œuvre, en tenant compte du contexte, des priorités, des références et des capacités locales.

24. La mise en œuvre du Plan d’action fera également l’objet d’un suivi par rapport aux indicateurs du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, afin de soutenir les synergies et d’éviter l’ajout d’activités supplémentaires de suivi et d’établissement de rapports. Par conséquent, il est suggéré d’utiliser les indicateurs sélectionnés du cadre de suivi du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 d’intérêt pour le suivi du Plan d’action, lorsque la liste des indicateurs du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 sera mise au point.

25. Comme l’élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 est en cours, il est proposé d’utiliser également les indicateurs ci-dessous comme source d’information pour le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 :

1. Mise en œuvre du Règlement sanitaire international (indicateur de l’OMS sur les événements zoonotiques et l’interface humaine-animale, Rapport annuel d’autoévaluation des États Parties du Règlement sanitaire international) ;
2. Établissement efficace de rapports au titre du Système mondial d’information sur la santé animale (WAHIS), un système de base de données fournissant de l’information sur certaines zoonoses et maladies émergentes touchant les animaux et influençant les performances des services vétérinaires (PSV),[[63]](#footnote-64) afin d’évaluer les services vétérinaires à l’échelle nationale ;
3. Fardeau environnemental des maladies par année (indicateur de l’OMS, pourcentage).

**GLOSSAIRE**

**Bien-être animal :** État physique et mental d’un animal par rapport aux conditions dans lesquelles il vit et meurt. Les principes directeurs sur lesquels reposent les travaux de l’OIE sur le bien-être des animaux terrestres comprennent les cinq protections, qui décrivent les attentes de la société à l’égard des conditions que les animaux devraient connaître lorsqu’ils sont sous le contrôle de l’être humain, à savoir la protection contre la faim et de la détresse, la protection contre le stress causé par la chaleur et l’inconfort physique, la protection contre la douleur, les blessures et les maladies, et la liberté de se comporter de façon normale. (OIE)

**Bien-être :** Une perspective d’une bonne vie qui comprend l’accès à des ressources essentielles, la liberté de choix, la santé et le bien-être physique, de bonnes relations sociales, la sécurité, la tranquillité d’esprit et l’expérience spirituelle. Le bien-être est atteint lorsque les individus et les communautés peuvent agir de façon utile afin de réaliser leurs objectifs et profiter d’une belle qualité de vie. Plusieurs sociétés occidentales et leurs variantes utilisent le concept du bien-être humain, en association avec le concept de vivre en harmonie avec la nature, et bien vivre en équilibre et en harmonie avec la Terre mère. (IPBES)

**Biodiversité agricole :** La biodiversité agricole est la diversité biologique qui soutient les fonctions, structures et processus principaux des écosystèmes agricoles. Elle comprend une variété et la variabilité des animaux, des plantes et des microorganismes aux niveaux génétique, des espèces et des écosystèmes. (IPBES)

**Biodiversité urbaine :** La variété et la richesse des organismes vivants (y compris les variations génétiques) et la diversité des habitats existant au sein et aux abords des peuplements humains, qui vont des banlieues rurales jusqu’au cœur des centres urbains et comprennent : i) les restes de paysages naturels (à savoir des vestiges de forêts vierges), ii) des paysages agricoles traditionnels (p. ex., des prés, des étendues de terres arables) et iii) des paysages urbano-industriels (p. ex., des centres-villes, des quartiers résidentiels, des parcs industriels, des aires ferroviaires, des parcs et jardins formels, des zones désaffectées). https://www.cbd.int/doc/health/cbo-action-policy-en.pdf

**Contribution de la nature aux peuples :** Toutes les contributions, positives et négatives, de la nature (p. ex., diversité des organismes, écosystèmes et leurs processus écologiques et évolutionnaires associés) à la qualité de vie des peuples. Certaines contributions de la nature sont bénéfiques, telles que l’approvisionnement alimentaire, la purification de l’eau, le contrôle des inondations et l’inspiration artistique, entre autres, tandis que d’autres sont nuisibles, telles que la transmission des maladies et la prédation, qui causent des dommages aux peuples et à leurs actifs. (IPBES)

**Déterminants de la santé :** Les déterminants de la santé consistent en les environnements social, économique et physique, et les caractéristiques et comportements de la personne. Le contexte de la vie de la personne détermine sa santé, de sorte qu’il est déplacé de blâmer une personne parce qu’elle est en mauvaise santé ou de la féliciter d’être en bonne santé. Il est peu probable que les personnes puissent contrôler directement de nombreux déterminants de la santé. (OMS)

**Intégration :** Intégration ou inclusion de mesures liées à la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique à toutes les étapes des politiques, plans, programmes et cycles des projets, que les organisations internationales, les entreprises ou les gouvernements aient dirigé le processus ou non. L’article 6 de la Convention sur la diversité biologique incite les membres à « intégrer, dans toute mesure possible et comme il convient, la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique dans leurs plans, programmes et politiques sectoriels ou intersectoriels pertinents. » ([CBD](https://www.cbd.int/development/about/mainstreaming.shtml))

**Résistance aux antimicrobiens :** La résistance aux antimicrobiens menace la prévention efficace et le traitement de toutes les infections causées par les bactéries, les parasites, les virus et les champignons, qui sont en augmentation constante. La résistance aux agents antimicrobiens survient lorsque les bactéries, les virus, les champignons et les parasites évoluent au fil du temps et ne répondent plus aux produits médicinaux, ce qui rend les infections plus difficiles à traiter et augmente le risque de propagation de la maladie, de maladies graves et de décès. Les produits médicinaux deviennent alors inefficaces et les infections persistent dans l’organisme, augmentant le risque de la propager aux autres. (OMS)

**Services écosystémiques :** Les bienfaits que les personnes reçoivent des écosystèmes. Les services écosystémiques peuvent être classés en services de soutien, de régulation, d’approvisionnement et culturels. (Évaluation des écosystèmes pour le millénaire)

**Télécouplage :** Le télécouplage fait référence aux interactions socioéconomiques et environnementales à distance. Il consiste à échanger de l’information, de l’énergie et de la matière (p. ex., des personnes, des biens, des produits, des capitaux) à distance sur diverses échelles spatiales, temporelles et organisationnelles. (IPBES)

**Zoonose/maladies zoonotique :** Une zoonose est une maladie infectieuse passée d’un animal non humain aux humains. Les pathogènes zoonotiques peuvent être bactériens, viraux ou parasitiques, ou peuvent inclure des agents non conventionnels, et peuvent se propager aux humains par contact direct ou par la nourriture, l’eau ou l’environnement. Elles représentent un important problème de santé publique à l’échelle mondiale à cause de nos liens étroits avec les animaux en agriculture, comme compagnons et dans l’environnement naturel. Les zoonoses peuvent aussi causer des dérangements dans la production et le commerce de produits d’origine animale pour l’alimentation et autres utilisations. (OMS)

*Appendice I*

**APERÇU DES LIENS D’INTERDÉPENDANCE ENTRE LA BIODIVERSITÉ ET LA SANTÉ**[[64]](#footnote-65)

|  |  |
| --- | --- |
| **Thème de la biodiversité et la santé** | **Occasion pour le secteur public** |
| **Dimensions physique, mentale et culturelle de la santé**• Diversité microbienne• Santé physique et mentale• Bien-être animal• Accès à la nature, dont les espaces urbains verts et bleus• Enrichissement culturel/spirituel | Responsabilité directe :• Intégrer la « valeur de la nature » aux politiques sur la santé*Responsabilité indirecte :*• Promouvoir la protection des valeurs, des espèces et des écosystèmes |
| **EAU**• Quantité d’eau• Qualité de l’eau• Approvisionnement en eau | Responsabilité directe :• Intégrer les facteurs relatifs à la gestion des écosystèmes aux politiques sur la santé*Responsabilité indirecte :*• Promouvoir la protection des écosystèmes qui fournissent l’eau et promouvoir l’utilisation durable de l’eau |
| **Systèmes alimentaires**• Espèces, variétés et races, comprenant les éléments domestiqués et sauvages• Diversité des régimes alimentaires (diversité des espèces et diversité au sein des espèces, c.-à-d., diversité génétique)• Écologie des systèmes de production• Demande totale de ressources• Durabilité de l’écoulement, de la récolte et du commerce des espèces utilisées pour l’alimentation• Changement de statut des espèces utilisées à des fins alimentaires | Responsabilité directe :• Reconnaître et promouvoir la diversité diététique et des cultures alimentaires, et leur contribution à une bonne nutrition• Reconnaître les synergies entre la santé humaine et l’utilisation durable de la biodiversité (p. ex., consommation modérée de viande)*Responsabilité indirecte :*• Promouvoir la production, la récolte et la conservation durables de la diversité biologique agricole•Promouvoir la pêche durable et l’aquaculture |
| **Maladies**• Maladies infectieuses• Sources de maladies et services de régulation • Intégrité et diversité des écosystèmes | Responsabilité directe :• Intégrer les facteurs relatifs à la gestion des écosystèmes aux politiques sur la santé *Responsabilité indirecte :*• Promouvoir l’intégrité des écosystèmes |
| **Produits médicinaux**• Produits médicinaux traditionnels• Développement de drogues (ressources génétiques et connaissances traditionnelles) et produits pharmaceutiques• Accumulation de produits chimiques et pharmaceutiques dans les écosystèmes• Durabilité de l’écoulement/récolte et du commerce des espèces médicinalesChangement de statut des espèces utilisées à des fins médicinales | Responsabilité directe :• Reconnaître la contribution des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles à la médecine*Responsabilité indirecte :*• Prévenir l’exploitation non durable de la biodiversité à des fins médicinales qui met en danger les espèces et les écosystèmes non pathogènes et protéger les connaissances traditionnelles• Garantir le partage des avantages |
| **Adaptation aux changements climatiques et aux risques de catastrophe**• Résilience des écosystèmes• Ressources génétiques (« scénarios » d’adaptation)• Déplacer la dépendance vers la biodiversité comprenant des « chocs » de changements climatiques | *Responsabilité indirecte :*• Promouvoir la résilience des écosystèmes et la conservation des ressources génétiques• Diminuer la vulnérabilité des personnes qui dépendent d’espèces importantes pour l’alimentation et les produits médicinaux qui seront vraisemblablement touchées par les changements climatiques• Renforcer les efforts actuels pour contrôler les maladies à transmission vectorielle afin de minimiser les conséquences négatives de l’augmentation des températures et des changements dans les situations météorologiques sur les progrès accomplis dans la lutte contre les maladies à transmission vectorielle |

*Appendice II*

**EXTRAITS DU PARAGRAPHE 27 DU DOCUMENT CBD/SBSTTA-SBI-SS/2/2 : SOLUTIONS POUR INTÉGRER LES FACTEURS LIÉS À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AUX MESURES DE STIMULATION ET DE RÉTABLISSEMENT APRÈS LA COVID-19**

1. Les occasions sont nombreuses de répondre à la COVID-19, notamment par des mesures de stimulation à court terme et des approches à plus long terme pour « reconstruire en mieux », afin de contribuer au développement durable et de réduire le risque de futures pandémies. De récentes études ont recensé divers scénarios pour intégrer les facteurs relatifs à la biodiversité à ces mesures de stimulation et de rétablissement.

2. En voici quelques-uns :[[65]](#footnote-66)

a) *Maintenir et renforcer les réglementations relatives à l’utilisation des terres, au commerce des espèces sauvages et à la pollution, et veiller à ce qu’elles soient appliquées de manière efficace*. Si l’assouplissement de la réglementation environnementale en vue d’accélérer la reprise économique peut sembler politiquement opportun, à plus long terme, celui-ci serait probablement contre-productif compte tenu des liens entre l’appauvrissement de la diversité biologique et le risque de pandémie. En effet, ces liens constituent un argument de poids en faveur d’un renforcement de la réglementation environnementale ;

b) *Veiller à ce que les mesures de relance économique COVID-19 contribuent à la diversité biologique et ne la compromettent pas.* Il existe un certain nombre d’options que les gouvernements peuvent souhaiter envisager pour s’assurer que le soutien financier public aux mesures de relance et de récupération soit positif pour la biodiversité. Ces options peuvent inclure :

i) En assortissant des conditions environnementales aux renflouements des entreprises afin de favoriser les améliorations en matière de durabilité, en particulier pour les renflouements dans les secteurs à forte empreinte de biodiversité tels que l’agriculture, l’énergie et l’industrie ;

ii) Examiner (*ex ante*) et surveiller (*ex post*) les mesures de stimulation pour leurs impacts sur la biodiversité afin de s’assurer qu’elles sont alignées avec les objectifs politiques à long terme en matière de durabilité ;

iii) Fixer des objectifs de dépenses en faveur de la diversité biologique pour les mesures de relance et les plans de relance COVID-19. Certaines Parties ont fixé des objectifs pour les mesures de relance afin de contribuer aux objectifs climatiques ; des objectifs similaires pourraient être envisagés pour les objectifs en matière de diversité biologique ;

iv) Recourir aux marchés publics pour soutenir les entreprises et les producteurs qui répondent aux critères de diversité biologique ;

v) Utiliser des politiques fiscales (des transferts fiscaux écologiques, par exemple) pour récompenser les résultats positifs pour la biodiversité lors du financement des gouvernements infranationaux ayant pour but d’équilibrer leurs budgets.

c) *Promouvoir des emplois et le soutien des revenus pour la conservation, l’utilisation durable et la restauration de la biodiversité afin de stimuler la reprise économique*. Les activités telles que la restauration des écosystèmes, le reboisement, la gestion des espèces exotiques envahissantes, le suivi et la réglementation environnementale ont tendance à être à forte intensité de main-d’œuvre et rapides à mettre en place, car les besoins en formation des travailleurs sont relativement faibles et les projets ont souvent des exigences minimales en matière de planification et d’approvisionnement. Investir dans la biodiversité crée donc des opportunités d’emploi immédiates. Les revenus de base et les transferts d’argent pourraient également être utilisés pour soutenir la conservation ;

d) *Maintenir ou renforcer le soutien aux pays en développement pour la sauvegarde de leur diversité biologique*. Le financement de l’aide est nécessaire à la fois à court terme (notamment compte tenu de la diminution des recettes du tourisme vert) et à plus long terme pour intensifier les efforts de lutte contre la déforestation et les autres atteintes à la biodiversité et contre le commerce illégal et le braconnage d’espèces sauvages et réduire ainsi le risque de pandémie ;

e) *Améliorer les incitations en faveur de la conservation de la biodiversité :*

i) Réformer les subventions nuisibles à la biodiversité. Les subventions qui nuisent à la biodiversité pourraient être réorientées vers des activités qui ont des avantages socioéconomiques plus importants et des impacts positifs sur la biodiversité. Le lien entre la biodiversité et les risques de pandémie fournit une justification supplémentaire à ce type de réorientation ;

ii) Maintenir ou augmenter les taxes sur les activités qui nuisent à la biodiversité. Les recettes des taxes liées à la biodiversité et d’autres taxes liées à l’environnement pourraient être réorientées vers des mesures de relance écologique ou utilisées pour réduire les déficits budgétaires.

f) *Engager les entreprises et le secteur financier pour une relance positive pour la biodiversité :*

i) Exiger ou encourager la divulgation par les entreprises des impacts et des dépendances sur la biodiversité et intégrer les considérations relatives à la diversité biologique dans tous les domaines de l’entreprise, y compris la gestion des risques ;

ii) Exiger ou encourager les banques centrales nationales et toutes les banques publiques de développement à réorienter leurs stratégies, leurs modèles d’investissement, leurs activités et leurs modalités de fonctionnement pour contribuer au développement durable, y compris la conservation et le développement durable.

g) *Tirer parti du changement de comportement en faveur de la consommation durable.* Il serait envisageable de profiter de ce moment pour promouvoir un changement transformateur. Par exemple, la pandémie a conduit de nombreuses personnes à se demander ce qui est vraiment « essentiel ». Ceci a peut-être modifié, ce qui est considéré comme nécessaire et souhaitable pour une bonne qualité de vie. Ainsi, les gouvernements peuvent également envisager de passer d’indicateurs tels que le revenu national brut à des mesures de progrès plus inclusives ;

Certaines de ces approches devraient être mises en œuvre à court terme pour éviter les effets négatifs des mesures de réponse (par exemple *a), b), d)*) et pour tirer parti des résultats positifs pour la biodiversité des mesures de stimulation à court terme (par exemple *c)*. D’autres pourraient être mises en œuvre à moyen ou long terme (par exemple *f), g), h)*). En vue de promouvoir une *transition juste*, il faudra veiller à ce que les mesures contribuent à réduire les inégalités.

*Appendice III*

**PRINCIPAUX MESSAGES SUR L’INTÉGRATION DES LIENS
ENTRE LA BIODIVERSITÉ ET LA SANTÉ[[66]](#footnote-67)**

**La biodiversité et la santé de tous les êtres vivants ont un lien d’interdépendance étroit sur plusieurs échelles, depuis l’échelle planétaire jusqu’à celle du microbiome humain.**

a) La biodiversité est un déterminant environnemental important de la santé humaine, et la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité peuvent contribuer à la santé humaine en maintenant les services écosystémiques et les solutions pour l’avenir ;

b) Les écosystèmes et la biodiversité aident à réguler le flux matériel et énergétique de la planète, et ses réponses aux changements brusques et graduels. Les écosystèmes, y compris les systèmes de production d’aliments, ont besoin de la grande diversité d’organismes afin de pouvoir fournir les services nécessaires à la vie, dont la nourriture, l’air propre, l’eau propre en quantité nécessaire et de bonne qualité, les produits médicinaux, les valeurs spirituelles et culturelles, la régulation du climat, la régulation des parasites et des maladies, et la réduction du risque de catastrophe, qui sont tous essentiels à la santé humaine, physique et mentale ;

c) Le microbiome humain : les communautés microbiennes symbiotiques présentes dans le tube digestif, les systèmes respiratoire et urinaire et sur la peau aident à réguler la santé humaine au niveau des individus, contribuent à la nutrition et aident le système immunitaire à fonctionner et à prévenir les infections ;

d) La biodiversité est une source importante de ressources génétiques utilisées pour le développement de plusieurs traitements et vaccins, et d’une gamme de produits biotechnologiques utilisés dans les médecines modernes et traditionnelles, de même qu’en agriculture et dans les industries ;

e) La nature et la biodiversité contribuent à la santé de tous les êtres vivants. L’accès à la nature, aux forêts, aux terres autochtones et aux aires protégées de l’environnement naturel, et espaces verts et bleus offrant une riche biodiversité en milieu urbain, soutient la santé et le bien-être humain physique et mental.

**Réduire les changements dans l’utilisation des terres, la pollution, la mauvaise qualité de l’eau, la contamination par les produits chimiques et les résidus et les causes de la dégradation des écosystèmes est un moyen efficace de lutter contre l’appauvrissement de la diversité biologique et les changements climatiques, et de procurer des résultats positifs pour la santé et le bien-être.**

a) La pollution de l’air représente une menace importante pour la biodiversité et contribue au fardeau économique et à l’augmentation des maladies non transmissibles, dont les maladies cardiovasculaires et le cancer, les maladies respiratoires et les maladies pulmonaires obstructives chroniques ;

b) Les changements climatiques ont des conséquences directes sur la santé, dont les accidents vasculaires cérébraux et la déshydratation associée aux vagues de chaleur, et des conséquences négatives pour la santé associées à une qualité de l’air réduite et la propagation des allergènes. Les conséquences sont aussi atténuées par les impacts sur les écosystèmes et la biodiversité, tels qu’une réduction de la production alimentaire et les changements dans la propagation de maladies d’origine hydrique et liées à l’eau, de source alimentaire et à transmission vectorielle ;

c) La surpêche, la modification des habitats et les changements climatiques figurent parmi les principaux moteurs du déclin des ressources de flore sauvage commercialement importantes utilisées pour l’alimentation et les produits médicinaux. Ces trois moteurs représentant une menace pour les espèces sauvages et la subsistance des cueilleurs, qui appartiennent souvent aux groupes sociaux les plus pauvres ;

d) La perte de la diversité génétique, surtout chez les plantes sauvages apparentées, peut entraîner la perte de la sécurité alimentaire et d’occasions de développer des aliments plus nutritifs ;

e) Les changements climatiques, les changements dans l’utilisation des terres, la pollution, les espèces envahissantes et autres moteurs de changement peuvent avoir des effets synergétiques qui peuvent amplifier les conséquences sur la biodiversité et la santé.

**Une seule santé, parmi d’autres approches globales telles qu’Éco-épidémiologie et Santé planétaire, offre une occasion d’intégrer tous les liens entre la biodiversité et la santé.**

1. Nous pouvons améliorer notre compréhension des liens complexes entre la biodiversité, les services écosystémiques et la santé humaine et animale, et promouvoir les bienfaits connexes au moyen de politiques plus intégrées et la mise en œuvre d’activités d’application qui s’épaulent mutuellement, en resserrant la collaboration avec le secteur de la santé et en intégrant les liens entre la biodiversité et la santé aux politiques et stratégies nationales ;

b) Une approche intersectorielle coordonnée, telle qu’Une seule santé, aide à lutter contre les moteurs courants de l’appauvrissement de la diversité biologique, des changements climatiques, des conséquences négatives pour la santé et le risque accru de pandémie ;

c) Il existe d’importantes occasions stratégiques d’intégrer tous les liens d’interdépendance entre la biodiversité et la santé à l’application de l’approche Une seule santé de manière plus systématique, complète et coordonnée.

**Mesures de rétablissement de la COVID-19**

a) La pandémie de la COVID-19 a mis davantage en évidence l’importance des relations entre les humains et la nature. Le lien entre la biodiversité et les maladies infectieuses est complexe, mais la perte et la dégradation de la biodiversité minent la grande toile de la vie et augmentent le risque de débordement des maladies depuis les animaux sauvages jusqu’aux humains ;

b) Les plans généraux de rétablissement de la COVID-19, plus particulièrement les plans pour réduire le risque de futures épidémies, doivent viser plus en amont que la détection rapide et le contrôle des éclosions de la maladie, en priorisant la prévention plutôt que la réaction aux problèmes émergents ;

c) La biodiversité et les efforts de conservation de tous les niveaux (gènes, espèces et écosystèmes) augmentent la résilience en atténuant les risques de dérangements importants causés par les changements climatiques et le débordement des pathogènes qui peuvent mener à ces pandémies mondiales ;[[67]](#footnote-68)

d) Réduire les moteurs systémiques et les conséquences anthropiques des points chauds de maladies émergentes peut réduire le risque de pandémie et protéger la biodiversité et les services écosystémiques.[[68]](#footnote-69) La pandémie de la COVID-19 a mis en évidence les risques pour la santé qui découlent de l’inaction et de la dégradation et l’appauvrissement continus des écosystèmes ;

e) Une approche Une seule santé mieux intégrée, intersectorielle, qui tient compte de la diversité biologique et qui développe la santé et la résilience des humains et des écosystèmes conformément au Programme de développement durable à l’horizon 2030, pourrait réduire le risque de futures pandémies ;

f) Il y a plusieurs occasions de réponses à la COVID-19, dont des mesures de stimulation à court terme et des approches à long terme pour « reconstruire en mieux », contribuer au développement durable et réduire le risque de futures pandémies.

**Principaux messages de l’atelier de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques sur la biodiversité et les pandémies[[69]](#footnote-70)**

a) Les pandémies émanent de la diversité microbienne trouvée dans la nature ;

b) Le dérangement écologique par les humains et la consommation non durable augmentent le risque de pandémie ;

c) Réduire les changements environnementaux anthropiques mondiaux pourrait réduire le risque de pandémie ;

d) Les changements dans l’utilisation des terres, l’expansion de l’exploitation agricole et l’urbanisation causent plus de 30 p. cent des événements de maladie émergente ;

e) Le commerce et la consommation d’animaux sauvages sont des risques mondiaux importants de futures pandémies ;

f) Les stratégies actuelles de préparation aux pandémies ont pour but de contrôler les maladies après leur émergence. Ces stratégies dépendent souvent de la biodiversité et peuvent avoir des conséquences sur celle-ci ;

g) Sortir de l’ère des pandémies exige des solutions qui favorisent le changement transformationnel vers la prévention des pandémies :

i) Mécanismes de facilitation

ii) Politiques pour réduire le rôle du changement dans l’utilisation des terres lors de l’émergence d’une pandémie

iii) Politiques pour réduire l’émergence de pandémies liées au commerce d’animaux sauvages

iv) Refermer les écarts de connaissances

v) Favoriser un rôle où tous les secteurs de la société s’engagent à réduire le risque de pandémie

1. \* CBD/SBSTTA/24/1. [↑](#footnote-ref-2)
2. CBD/SBSTTA/21/9. [↑](#footnote-ref-3)
3. https://www.cbd.int/mainstreaming/doc/IAG-ECN-Members02019-07.pdf [↑](#footnote-ref-4)
4. Le présent document propose des liens à plusieurs rapports pertinents, dont ceux mentionnés dans ce paragraphe. [↑](#footnote-ref-5)
5. https://oneworldonwhealth.wcs.org/About-Us/Mission/The -2019-Berlin-Principles-on-One-Health.aspx [↑](#footnote-ref-6)
6. Voir la résolution 70/1datée du 25 septembre 2015 de l’Assemblée générale. [↑](#footnote-ref-7)
7. https://ipbes.net/sites/default/files/2020-12/IPBES%20Workshop%20on%20Biodiversity%20and%20Pandemics%20Report\_0.pdf [↑](#footnote-ref-8)
8. CBD/SBSTTA-SBI-SS/2/2 [↑](#footnote-ref-9)
9. OMS/CDB. Connecting global priorities: biodiversity and human health: a state of knowledge review, 2015, https://www.cbd,int/health/SOK-biodiversity-en-pdf [↑](#footnote-ref-10)
10. CBD/SBSTTA/21/9 [↑](#footnote-ref-11)
11. Report of the Special Rapporteur on the issue of human rights obligations relating to the enjoyment of a safe, clean, healthy and sustainable environment, Human rights depend on a healthy biosphere, A/75/161 et annexe sur les bonnes pratiques, 2020 [↑](#footnote-ref-12)
12. IPBES, Rapport d’évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques, chapitre 2.3. États et tendances : Contributions de la nature aux peuples, mai 2019, https://www.ipbes.net/sites/default/files/ipbes\_global\_assessment\_chapter\_2\_3\_ncp\_unedited\_31\_may.pdf [↑](#footnote-ref-13)
13. Ibid. [↑](#footnote-ref-14)
14. OECD, Biodiversity: Finance and the Economic and Business Case for Action, May 2019, https://www.oecd.org/environment/resources/biodiversity/G7-report-Biodiversity-Finance-and-the-Economic-and-Business-Case-for-Action.pdf [↑](#footnote-ref-15)
15. Comme indiqué dans le document CBD/SBSTTA-SBI-SS/2/INF/1, en ce qui concerne les liens entre la biodiversité et les maladies infectieuses, une plus grande diversité biologique pourrait augmenter le risque de maladies infectieuses émergentes, car il existe une corrélation entre la diversité des hôtes (par exemple les animaux sauvages) et la diversité des pathogènes (organismes qui causent les maladies). Cependant, le risque n’est pas prédictif des risques de maladie car il faut un événement pour transformer un danger en risque d’émergence d’un pathogène. Ces facteurs de risque comprennent notamment l’empiètement sur les habitats naturels et le contact avec les animaux sauvages, De plus, paradoxalement, une plus grande diversité des hôtes pourrait réduire le risque de débordement des pathogènes zoonotiques en réduisant l’incidence des pathogènes chez plusieurs espèces d’hôtes (effet de dilution, bien que ce ne soit pas toujours le cas). Ainsi, les efforts visant à réduire l’appauvrissement de la diversité biologique peuvent aussi diminuer le contact entre les humains et les animaux sauvages et limiter l’introduction d’espèces exotiques, même si ces efforts maintiennent des secteurs à risque élevé de maladie en raison de la diversité des pathogènes. [↑](#footnote-ref-16)
16. Rapport de l’atelier de l’IPBES sur la biodiversité et les pandémies, 27-31 juillet 2020, https://www.ipbes.net/pandemics [↑](#footnote-ref-17)
17. Éco-épidémiologie et Santé planétaire sont présentés comme étant d’autres approches globales pour la santé dans l’orientation sur l’intégration des questions liées à la biodiversité aux approches Une seule santé, CBD/SBSTTA/21/9. Le Plan d’action développe la valeur d’une approche Une seule santé, reconnue dans l’orientation et dans les décisions antérieures de la Conférence des Parties, tout en reconnaissant d’autres approches globales. [↑](#footnote-ref-18)
18. WHO/CBD, Connecting global priorities: biodiversity and human health: a state of knowledge review, 2015, https://www.cbd.int/health/SOK-biodiversity-en-pdf [↑](#footnote-ref-19)
19. 5e édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, CDB, 2020, https://www.cbd.int/gbo5 [↑](#footnote-ref-20)
20. WHO Global Strategy on Health, Environment and Climate Change, WHO, 2020, https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/331959/9789240000377-eng.pdf?ua-1 [↑](#footnote-ref-21)
21. CBD/SBI/3/et CBD/SBI/3/13/Add.1. [↑](#footnote-ref-22)
22. [CBD/SBSSTA-SBI-SS/2/2](https://www.cbd.int/doc/c/44f2/38b3/cf38b99f5527f600c19e3c09/sbstta-sbi-ss-02-02-en.pdf) et [CBD/SBSTTA-SBI-SS/2/INF/1](https://www.cbd.int/doc/c/2abd/08b3/123a81e9d2b3b9d6eb0dd9b8/sbstta-sbi-ss-02-inf-01-en.pdf). [↑](#footnote-ref-23)
23. Rapport de l’atelier de l’IPBES sur la biodiversité et les pandémies, 27-31 juillet 2020, https://ipbes.net/pandemics [↑](#footnote-ref-24)
24. PNUE, Prévenir de prochaines pandémies : les zoonoses et comment briser la chaîne de transmission, juillet 2020, https://www.unep.org/resources/report/preventing-future-zoonotic-disease-outbreaks/-protecting-environment-animals-and [↑](#footnote-ref-25)
25. ##  FAO, The COVID-19 challenge: Zoonotic diseases and wildlife. Collaborative Partnership on Sustainable Wildlife Management's four guiding principles to reduce risk from zoonotic diseases, 2020, https://www.fao.org/3/cb1163en/CB1163EN.pdf

 [↑](#footnote-ref-26)
26. WHO, WHO Manifesto for a healthy recovery from COVID-19, 2020, https://www.who.int/docs/default-source/climate-change/who-manifesto-for-a-healthy-and-green-post-covid-recovery.pdf?sfvrsn=f32ecfa7\_8 [↑](#footnote-ref-27)
27. https://news.un.org/en/story/2021/02/1084982 [↑](#footnote-ref-28)
28. CBD/SBSTTA/21/9 [↑](#footnote-ref-29)
29. Conformément à l’exposé de faits de l’approche à long terme à l’intégration de la biodiversité et son plan d’action complémentaire (CBD/SBI/3/13/ et CBD/SBI/3/13/Add.1), et la définition de l’intégration (glossaire) de la CDB. [↑](#footnote-ref-30)
30. CBD/SBSTTA/21/9. [↑](#footnote-ref-31)
31. Report of the Special Rapporteur on the issue of human rights obligations relating to the enjoyment of a safe, clean, healthy and sustainable environment, Human rights depend on a healthy biosphere, A/75/161 et annexe sur les bonnes pratiques, 2020. [↑](#footnote-ref-32)
32. https://www.who.int/health-topics/environemental-health#tab=tab\_1 [↑](#footnote-ref-33)
33. Paragraphe g) de la constitution de l’OMS : https://www.who.org.int/gouvernance/eb/who\_constitution\_en\_pdf [↑](#footnote-ref-34)
34. Conformément à l’exposé de faits de l’approche à long terme à l’intégration de la biodiversité et son plan d’action complémentaire (CBD/SBI/3/13/Add.1, surtout le champ stratégique I : intégration de la biodiversité à l’échelle du gouvernement et de ses politiques). [↑](#footnote-ref-35)
35. L’appendice I propose un survol de certains liens d’interdépendance entre la biodiversité et la santé, et des occasions d’intégration. [↑](#footnote-ref-36)
36. Conformément à l’orientation sur l’évaluation des risques des organismes vivants modifiés et suivi, dans le contexte de l’évaluation des risques, UNEP/CBD/BS/COP-MOP/8/8/Add.1 [↑](#footnote-ref-37)
37. Conformément à l’exposé de faits de l’approche à long terme à l’intégration de la biodiversité et son plan d’action complémentaire (CBD/SBI/3/13/Add.1, surtout le champ stratégique II : Intégration de la nature et de la biodiversité dans les modèles d’affaires, les opérations et les pratiques des principaux secteurs économiques, dont le secteur financier  [↑](#footnote-ref-38)
38. La santé a été reconnue comme un des domaines pour l’intégration de la biodiversité dans les secteurs et à l’échelle des secteurs, conformément aux décisions XIII/3 et 14/3. [↑](#footnote-ref-39)
39. Conformément aux décisions XIII/3 et 14/3. [↑](#footnote-ref-40)
40. FAO, *L’état de la biodiversité pour l’alimentation et l’agriculture dans le monde*, 2019, https://www.fao.org/3/CA3229FR/CA3229FR.pdf [↑](#footnote-ref-41)
41. Conformément à l’orientation de l’OMS sur l’intégration de la biodiversité pour la nutrition et la santé, 2020. https://www.who/int/publications/i/item/guidance-mainstreaming-biodiversity-for-nutriiton-and-health, [↑](#footnote-ref-42)
42. En tenant compte de la pertinence du programme de travail sur la diversité biologique agricole (décision V/5) et de l’initiative internationale sur les pollinisateurs (décision VIII/23 B). [↑](#footnote-ref-43)
43. La longue histoire de la coévolution entre les pathogènes et leurs hôtes, dans les aires naturelles où les pathogènes sont retrouvés parmi les populations hôtes, peut avoir apporté une certaine résistance naturelle à ces pathogènes chez les populations sauvages, qui peuvent avoir servi à guérir les populations humaines de ces pathogènes, comme le mentionne Beans et al., Studying immunity to zoonotic diseases in the natural host – keeping it real, Nature reviews immunology, 2013. https://www.nature.com/articles/nri3551 [↑](#footnote-ref-44)
44. Les environnements situés aux abords ou près des écosystèmes intacts sont des points chauds de débordement des pathogènes; le risque est moindre à l’intérieur de ces écosystèmes à cause de l’activité humaine réduite, comme le mentionne Gibb, R. et al., Zoonotoc host diversity increases in human-dominated ecosystems. Nature, 2020, https://www.nature.com/articles/s41586-020-2562-8 [↑](#footnote-ref-45)
45. Conformément à l’orientation provisoire de l’OIE, l’OMS et le PNUE. Reducing public health risks associated with the sale of live wild animals of mammalian species in traditional food markets, avril 2021, https://www.oie.int/fileadmin/Home/MM/OIE-WHO-UNEP\_Guidance\_for\_traditional\_food\_markets.pdf [↑](#footnote-ref-46)
46. Conformément au cadre de l’OIE sur la santé des animaux sauvages, Protection de la santé des animaux sauvages pour la réalisation d’Une seule santé, note de cadrage, 2021, https://rr-asia-oie.int/wp-content/uploads/2021/01/wildlifehealth\_conceptnote\_final.pdf [↑](#footnote-ref-47)
47. Conformément à la recommandation de la Commission Lancet sur la pollution et la santé, vol. 391, numéro 10119, 2018, https://dio.org/10\_1016/S0240-6736(17)32345-0 [↑](#footnote-ref-48)
48. Conformément à l’orientation de l’OMS pour des installations de soins de santé résistantes au climat et durables sur la plan environnemental, OMS, 2020, https://who.int/publications/i/item/9789240012226 [↑](#footnote-ref-49)
49. Conformément au plan d’action mondial de l’OMS pour combattre la résistance aux antimicrobiens, OMS, 2015, https://www.who.int/antimicrobial-resistance/publications/global-action-plan/fr/, FAO, WHO, Codex of Practice to Minimize and Contain Antimicrobial Resistance, 2005 and Guidelines for Risk Analysis of Foodborne Antimicrobial Resistance, 2011, https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/thematic-areas/antimicrobial-resistance/en et Stratégie de l’OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens et leur utilisation prudente, novembre 2016, https://www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Media\_Center/docs/pdf/Portal%20AMR/FR\_OIE-AMRstrategy.pdf [↑](#footnote-ref-50)
50. Conformément aux stratégies commerciales durables établies au moyen d’autres instruments mondiaux tels que la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction [↑](#footnote-ref-51)
51. L’appendice 2 propose d’autres mesures de rétablissement. [↑](#footnote-ref-52)
52. Comprenant la Journée mondiale de la vie sauvage (3 mars), la Journée mondiale de la santé (7 avril), la Journée internationale de la diversité biologique (22 mai), la Journée mondiale de l’environnement (5 juin), la Journée mondiale de la santé de l’environnement (26 septembre), la Journée mondiale de la santé mentale (10 octobre) et la Semaine mondiale de sensibilisation aux antibiotiques (18-24 novembre), [↑](#footnote-ref-53)
53. Programme d’action Renverser l’appauvrissement de la diversité biologique et promouvoir les gains positifs jusqu’à 2030, https :www.cbd.int/action-agenda/ [↑](#footnote-ref-54)
54. Prendre note, par exemple, de l’appel à l’action sur les Principes de Berlin sur Une seule santé https://www.oneworldonehealth.wcs.org/About-Us/Mission/The-2019-Berlin-Principles-on-One-Health.aspx, ainsi que d’autres cadres et documents pertinents qui offrent des recommandations précises, mentionnés dans le document CBD/SBSTTA/24/INF/25 [↑](#footnote-ref-55)
55. https://www.cbd.int/action-agenda/ [↑](#footnote-ref-56)
56. Conformément au Protocole de Nagoya sur l’accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages qui découlent de leur utilisation et au Règlement sanitaire internationale, voir OMS/CDB, Questions et réponses, Mise en œuvre du Protocole de Nagoya dans le contexte de la santé humaine et animale et de la sécurité alimentaire : Accès aux pathogènes et partage juste et équitable des avantages, Document évolutif, mai 2018, https://www.who.int/influenza/pip/QA\_NP\_Public\_Health.pdf?ua=1 [↑](#footnote-ref-57)
57. À savoir les biologistes, microbiologistes, écologistes, experts de la santé publique comprenant les épidémiologistes et virologistes, vétérinaires, professionnels de la santé, scientifiques sociaux, peuples autochtones et communautés locales et professionnels compétents de toutes les disciplines. [↑](#footnote-ref-58)
58. McShane T.O et al, Hard choices: Making trade-offs between biodiversity conservation and human well-being, Biological Conservation Vol 144, numéro 3, p.966–972, 2011, https://doi.org/10.1016/j.biocon.2010.04.038 [↑](#footnote-ref-59)
59. Beans et al., Studying immunity to zoonotic diseases in the natural host — keeping it real, Nature reviews immunology, 2013, https://nature.com/articles/nri3551 [↑](#footnote-ref-60)
60. À savoir les biologistes, microbiologistes, écologistes, experts de la santé publique comprenant les épidémiologistes et virologistes, vétérinaires, professionnels de la santé, scientifiques sociaux, peuples autochtones et communautés locales et professionnels compétents de toutes les disciplines. [↑](#footnote-ref-61)
61. Un projet de stratégie est proposé dans le document CBD/SBI/3/5. [↑](#footnote-ref-62)
62. Ibid. [↑](#footnote-ref-63)
63. Outil de l’OIE pour l’évaluation des performances des services vétérinaires, 2019,

https://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Support\_to\_OIE\_Members/docs/pdf/Outil\_PVS\_Ed.\_2019\_FINAL.pdf [↑](#footnote-ref-64)
64. Adapté de Connecting global priorities: biodiversity and human health: a state of knowledge review, OMS/CDB, 2015, https://www.www.cbd,int/health/SOK-biodiversity-en.pdf, p. 259 [↑](#footnote-ref-65)
65. La liste suivante s’inspire notamment de l’OCDE *Biodiversité et réponse économique au COVID-19 : assurer une reprise verte résiliente*, notes de synthèse de l’OCDE, 28 septembre 2020, https://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/biodiversite-et-reponse-economique-au-covid-19-assurer-une-reprise-verte-et-resiliente\_0c20417e-fr, et McElwee et al, *Ensuring a Post-COVID Economic Agenda Tackles Global Biodiversity Loss, One Earth,* 2020, https://doi.org/10.1016/j.oneear.2020.09.011 et Global Goal for Nature Group, *COVID-19 Gestion de la crise et relance » : Des solutions fondées sur la nature pour les populations, la planète et la prospérité*, 2020, https://www.wri.org/news/2020/10/statement-covid-19-response-and-recovery-nature-based-solutions-people-planet-prosperity. [↑](#footnote-ref-66)
66. Adapté de *Connecting Global Priorities: Biodiversity and Human Health :A State of Knowledge Review*, https://www.cbd.int/health/SOK-biodiversity-en.pdf, [CBD/SBSSTA-SBI-SS/2/2](https://www.cbd.int/doc/c/44f2/38b3/cf38b99f5527f600c19e3c09/sbstta-sbi-ss-02-02-en.pdf), [CBD/SBSTTA-SBI-SS/2/INF/1](https://www.cbd.int/doc/c/2abd/08b3/123a81e9d2b3b9d6eb0dd9b8/sbstta-sbi-ss-02-inf-01-en.pdf) [↑](#footnote-ref-67)
67. Evans et al, Links Between Ecological Integrity, Emerging Infectious Diseases Originating from Wildlife, and Other Aspects of Human Health - An Overview of the Literature, 2020, https://oxfordinberlin.eu/files/wcslinksbetweenecological integrityandeidsoriginatingfromwildlife1pdf [↑](#footnote-ref-68)
68. Rapport de l’atelier de l’IPBES sur la biodiversité et les pandémies, atelier virtuel présenté du 27 au 31 juillet 2020, https://www.ipbes.net/pandemics [↑](#footnote-ref-69)
69. Rapport de l’atelier de l’IPBES sur la biodiversité et les pandémies, grands titres du résumé analytique, 2020, https://ipbes.net/sites/default/files/2020-11/201104\_IPBES\_Workshop\_on\_Diversity\_and\_Pandemics\_Executive\_Summary\_Digital-Version.pdf [↑](#footnote-ref-70)